

On s'ingère ce soir ?

Lorsqu'il nous a fallu mettre des mots sur le thème qui allait former le fil conducteur du premier cycle de formation de nos Universités des alternatives en 2004 - et celui du Gresea Échos que vous tenez entre vos mains -, il y a eu hésitations et tâtonnements. C'est que la chose n'est pas simple. Par approximation, en effet, le thème cherche à répondre à la question: "Comment est-ce que le Nord s'intéresse au Sud ?". Le langage courant pourrait encore reformuler cela en s'interrogeant sur les manières avec lesquelles le Nord "s'occupe" du Sud.

Dans leur exquise banalité, ces deux verbes rendent bien compte des rapports entre le Nord et le Sud. Le Nord s'intéresse beaucoup au Sud, il s'en occupe beaucoup. Il y envoie des coopérants, il y dépêche des C-130, il y investit, il y mène des programmes de lutte contre la pauvreté, il en fait des sujets de colloques et de collectes de fonds, il en étudie les indices de développement humain, il y trouve matière à dénoncer des violations des droits de l'homme, il lui fait offrande de tables des lois qui, sous le nom de gouvernance, d'ajustements structurels ou de compatibilité avec l'Organisation mondiale du commerce, entendent guider ou se substituer aux processus législatifs locaux, on a failli dire indigènes.

C'est ainsi que, pour condenser le thème de cette Université des alternatives, le terme d'"ingérence" s'est tout naturellement imposé. Une des caractéristiques des relations entre le Nord et le Sud est en effet son caractère unilatéral. Bagdad n'ira jamais bombarder Washington. Kinshasa n'envoie pas de coopérants dans le Hainaut. Tripoli n'organise pas des collectes de fond pour les petits pauvres de Droixhe ou de Cureghem. Bamako ne participe pas à l'entrée en bourse de Belgacom. Kabul n'organise pas de colloque pour tirer les leçons des occupations d'usine à Tihange, Cockerill Sambre ou Sigma Coatings.

Serait-ce une main invisible? Seul le Nord peut "s'occuper" du Sud. Prière de respecter le sens unique ! Règle numéro un du code de la route mondial. L'Occident construit son histoire à travers ses ingérences de par le monde. L'ingérence se fait du Nord vers le Sud, jamais l'inverse. On ne s'ingère pas dans les affaires des États-Unis ou de la Grande-Bretagne...

C'est tellement vrai que même un document comme le rapport annuel du Programme des Nations unies pour

le développement, qui n'a de mots, de diagrammes et de tableaux que pour le Tiers-monde, est un recueil de signatures prestigieuses dont presque aucune ne provient des pays du Sud. L'étude du Sud ? Voyez Harvard. Cet envahissant "amour du Nord pour le Sud" - présent, pour le meilleur et pour le pire, dans tout regard, toute "ingérence" que nous déportons sur le Tiers-monde - prête à analyse critique et, forcément, auto-critique, car il ne nous appartient pas de juger, en lieu et place des peuples de la périphérie, comment cet amour singulier doit être accepté ou combattu par ceux qui en font l'objet; il nous appartient, par contre, de voir clair dans les actes et paroles qui font de nous des complices.

Cet exercice passera, par approximation à nouveau, par un découpage à grands traits invitant à découvrir les fils conducteurs qui traversent et unissent l'amour colonisateur, l'amour humanitariste, l'amour touristique et l'amour commercial que le Nord a témoigné et témoigne pour le Sud. Car il y a de la constance dans ce sentiment, et des manières toujours renouvelées pour chérir brutalement le Sud. Dernière en date, la préoccupation que, à l'unisson, des personnalités aussi peu diverses que Javier Solana, Jean-Claude Juncker ou Louis Michel marquent à l'égard du problème des "failed states" du Sud, ces États "échoués" ou "ratés" que le Nord se doit de remodeler, par la force si nécessaire. Citons le dernier nommé, notre ministre des Affaires étrangères, qui évoquant le spectre du terrorisme, des armes à destruction massive et des "failed states", s'exclame ainsi: "C'est pour cela que l'Union européenne doit rapidement se doter, en sus de son nouveau concept stratégique, d'une capacité militaire qui lui permette d'exercer un droit minimal d'ingérence." Ben tiens. ■

Erik Rydberg

UNIVERSITE DES ALTERNATIVES - 2004

MODULE I

L' amour du Nord pour le Sud; c' est de l' ingérence ?

PROGRAMME

Jeudi 22 avril 2004 – 18H00-20H30

L' ingérence colonialiste

Gauthier de Villers, Directeur de l'institut africain (CEDAF)

La colonisation de l' Afrique a eu sur les économies du continent un impact considérable que les années d' indépendance n' ont pu, encore, enrayer. L' objet des colonisateurs n' était ni le développement ni même la croissance. Quelles sont les conséquences aujourd' hui pour ces pays et leurs peuples ? Et, au travers du prisme "belgicain" de la République démocratique du Congo, comment a-t-on, à l' époque, "vendu" le projet colonisateur ?

Ce discours-là nous aide-t-il à mieux comprendre, recul aidant, les ingérences actuelles ?

Jeudi 29 avril 2004 – 18H00-20H30

L' ingérence humanitariste

Olivier Corten, maître de conférence du centre de droit inter. et de sociologie appliquée au droit intern. ULB

Depuis la fin des années 80, un certain nombre d' événements poussent l' action humanitaire vers l' ingérence. Rapidement, le concept de droit d' ingérence humanitaire provoque la polémique. Au centre de ce débat, on trouve la question fondamentale de savoir si le droit d' ingérence humanitaire reflète, ou non, une nouvelle volonté de domination occidentale, faite d' unilatéralisme et de Realpolitik. Du Kosovo à l' Irak, ce vieux débat n' a rien perdu de son actualité.

Jeudi 06 mai 2004 – 18H00-20H30

L' ingérence touristique

Au cours de la dernière décennie, le rythme de croissance annuel du nombre d' arrivées de touristes dans les pays en développement a été supérieur à la moyenne mondiale. Malheureusement, cela n' a pas significativement contribué à l' économie des pays en question. Trente pour cent des devises seulement restent dans les pays hôtes.

Quels discours sont venus enrober tout cela ? Le code mondial éthique du tourisme, par exemple, dit vouloir "favoriser l' économie de marché, l' entreprise privée et la liberté du commerce"... Vous avez dit bizarre ?

Jeudi 13 mai 2004 – 18H00-20H30

L' ingérence commerciale

Ali Bayar, Professeur d' économie du développement (ULB)

L' ingérence économique et financière du Nord vers le Sud caracole aujourd' hui sous la bannière du partenariat privé-public (cfr. Global Compact, Objectifs du Millénaire), l' aide au développement défaillante du second se voyant progressivement remplacée par les investissements directs à l' étranger du premier, qu' on présente comme des garants de croissance et de lutte contre la pauvreté. Voilà le discours, qu' on qualifierait volontiers d' officiel. Il se heurte cependant, dans les pays "bénéficiaires" du Tiers-monde, à une opposition croissante, et tout récemment, à la voix du "Groupe des 20" à Cancún. Discours et contre discours. Faits et contrefaits...

Lieu:

11.11.11 (NCOS), 11 rue de la Linière, 1060 Bruxelles

Inscriptions au GRESEA:

fax 02.219.64.86, tél.02.219.70.76, mail gresea@skynet.be, ou sur le site www.gresea.be.

10,00 € à payer lors de la première séance.

Toute inscription donne droit à une farde documentaire de référence.

Béchir Ben Yahmed

Ingérence : ce que je crois

Dans le numéro 1623 de Jeune Afrique du 13 au 19 février 1992, il y a donc plus de douze ans, Béchir Ben Yahmed, rédacteur en chef de la revue, publiait l'éditorial que nous reproduisons ci-dessous. C'était du temps de George Bush père, de la guerre du Koweït-Irak et de la menace sur les Kurdes en Irak.

Nous avons tenu à le publier, car il exprime, avec force, ce qu'un certain nombre de "porte-parole" du Sud ont toujours pensé de l'ingérence. Et ce n'est pas loin, comme on le verra, de ce que nous en pensons. C'est donc une pièce importante à notre dossier.

Notons néanmoins, sans aborder le fond du débat, quelques "différences" par rapport à ce papier, bien daté, primo, que le pétrole, ou plutôt son prix, dépend aujourd'hui essentiellement des opérations de spéculation dans les marchés à terme du pétrole. Ces bourses sont évidemment influencées par les décisions de l'OPEP, mais aussi par beaucoup d'autres facteurs, et en particulier par la "spéculation"; secundo, que l'ONU, même si elle a été bafouée par George Bush fils, a quand même aujourd'hui, avec Kofi Annan, une responsabilité bien différente, tertio, que mettre dans le même sac Saddam, Khadafi et Castro nous semble quelque peu schématique et, quarto, que le mouvement altermondialiste existe aujourd'hui. Et donc, le "nous" par lequel l'article se termine a une tout autre allure.

Le dictionnaire la définit ainsi: "se mêler d'une chose sans en avoir le droit, l'autorisation; s'immiscer, s'introduire dans les affaires d'autrui, ...".

Il y a peu d'années encore, les pays les plus riches et les plus puissants se retenaient de toute ingérence

dans les affaires des autres, fussent-ils petits et faibles. S'ils le faisaient, c'était en secret, comme un acte honteux. On respectait ce qu'on appelait "la souveraineté" d'un pays, qui se dressait devant l'ingérence comme un mur réputé infranchissable.

Eh bien, ce mur est tombé! comme celui de Berlin (et presque en même temps): ce qui était interdit par le droit international (et les conventions), qu'on ne pratiquait qu'en cachette, en évitant de se faire prendre et en protestant de son innocence, est devenu licite, voire recommandé.

Ce sont les grands pays riches et puissants qui se sont accordé cette licence. Pour s'y adonner en toute liberté et avec bonne conscience, pour codifier leurs interventions, ils ont inventé un concept audacieux: "le droit d'ingérence".

Cette audace est une incongruité qui aurait dû soulever un tollé, susciter des résistances: le "droit" d'ingérence n'était-il pas, en effet, le reniement pur et simple d'un droit établi par... les mêmes en 1945 et sur lequel ils ont fondé le système des Nations unies dans son ensemble?

Mais du point de vue de ses auteurs, le moment de cette audace était bien choisi: nous étions au lendemain de la guerre du Golfe et l'opinion réclamait qu'on s'ingère en Irak pour sauver les Kurdes... Le nouveau concept fut accepté. Le Secrétaire général des Nations unies de l'époque, au lieu de protes-

ter, s'exécuta. Dans cet Occident sûr de lui et dominateur, les juristes et les intellectuels acquiescèrent ou se turent.

La brèche ouverte, aucune résistance n'étant apparue, pour avoir plus de champ et se mouvoir plus à son aise, on passa du droit d'ingérence au ... "devoir" d'ingérence: tout devenait permis.

Pas de limite à cette ingérence.

Ainsi, vous diabolisez un pays, un pouvoir, un homme, et vous intervenez contre lui par tous les moyens. Bien évidemment, ce sont les forts qui ont le droit de s'ingérer et la possibilité de le faire. Pas les faibles. Il va de soi qu'on ne s'ingère pas dans les affaires de la Grande-Bretagne, par exemple, ou de la France, ou des Etats-Unis: par définition ces pays sont au-dessus du droit d'ingérence. Non, l'ingérence se fera du Nord vers le Sud, à la rigueur de l'Ouest vers l'Est.

L'Histoire retiendra que c'est à François Mitterrand que le monde devra cette "avancée". Le président français aime s'appuyer sur le droit: voyant l'ingérence sur le point de se pratiquer et la voulant comme une arme nouvelle pour son camp (l'Occident), il "inventa" le concept et le formula publiquement.

Persécutés par leurs dictateurs, en butte à l'arbitraire, la plupart des intellectuels et des hommes politiques du Tiers Monde accueillirent l'ingérence des "nouveaux champions de la démocratie" avec faveur ou dans le silence du "lâche soulagement". Et c'est ainsi que se mit en

place, en 1991, l'un des volets les plus importants de la re-colonisation du Sud (et de l'Est) par le Nord de la planète.

L'Histoire de la fin de ce siècle et des débuts du XXIe en sera marquée.

J'ai osé ce mot de re-colonisation pour décrire ce qui se met en place depuis la guerre du Golfe. Cette re-colonisation est un reflux. Il se manifeste, comme je l'ai déjà indiqué, par le fait que l'Occident, qui avait perdu en 1974 le contrôle sur la production – et le prix- du pétrole, l'a reconquis: le prix et le volume de production de cette matière stratégique par excellence ne sont plus fixés par les pays producteurs qu'en apparence (et encore): en réalité, nous sommes revenus ou en train de revenir, en ce domaine, à la situation d'avant 1973.

De même, pendant près de vingt ans, les puissances euro-américaines ont subi non sans humiliation et impuissance le terrorisme et les prises d'otages – armes des faibles. Cette ère est finie et ce qu'on va entreprendre contre **Kadhafi** signifie qu'on ne tolérera plus rien de la sorte. Ayant contenu, puis refoulé et détruit le communisme – restent Cuba, la Corée du Nord et... la Chine –, l'Occident liquide, dans le Tiers Monde, les quelques foyers de résistance – désordonnée et discutable – à son hégémonie. Le concept de droit/devoir d'ingérence est destiné à donner une couverture juridique à cette hégémonie retrouvée.

Nous ne pleurerons pas la fin du terrorisme, le plus détestable, le non défendable étant le terrorisme aveugle qui atteint les innocents; nous ne regretterons pas l'exécrable prise d'otages. Tout au contraire, nous devons nous réjouir de voir disparaître ces formes dévoyées de lutte. Pour ma part, je

ne m'attristerai pas non plus de voir que les décisions relatives au pétrole échappent à des féodalités du Tiers Monde qui n'ont pas su et ne pouvaient pas s'en servir pour le bien de leurs peuples et du Sud de la planète.

Mais au droit d'ingérence entre les mains des plus puissants, fussent-ils civilisés et démocrates, je dis, nous devons dire: "non, trois fois non".

Il n'y a qu'à voir comment il est déjà utilisé par **George Bush** et consorts. Ils ont commencé par la reconquête du pouvoir absolu à l'ONU. Que le secrétaire général de l'organisation soit péruvien (**Javier Pérez de Cuellar**) ou égyptien (**Boutros Boutros-Ghali**), l'organisation "universelle" n'obéit plus qu'au département d'Etat et ne vote plus que les résolutions rédigées par cet organisme pour faire prévaloir les intérêts des Etats-Unis.

George Bush et consorts disent qu'ils veulent nous débarrasser de nos dictateurs. Bien. Mais c'est oublier que les pires de ces dictateurs ont été, la plupart du temps, mis et maintenus au pouvoir par eux.

C'est parce qu'ils ne leur conviennent plus, et non pas pour nous en libérer, qu'ils exigent leur départ. **Saddam Hussein**, **Kadhafi**, **Castro**, etc., qui sont là depuis des décennies, doivent être écartés, nous dit-on. Fort bien. Mais pourquoi aujourd'hui et pas hier? Quant à ceux de nos tyrans qui leur obéissent et continuent de servir leurs intérêts – ce sont les plus nombreux et les plus méprisés par leurs peuples -, nous devons continuer à les subir. En vérité, **George Bush** et consorts ont simplement décidé que désormais ils décideraient à notre place.

Pour notre bien? Rarement. Selon leurs intérêts du moment? Toujours. Et, parfois l'humeur ou la subjecti-

tivité de l'un ou l'autre d'entre eux.

Le "nouvel ordre mondial" qu'on nous annonce est décidément malsain, vicié à la base. Il ne nous apportera que des déconvenues.

N'acceptons pas, même si cela arrange telle ou telle situation, que d'autres décident pour nous de qui doit ou ne doit plus nous diriger.

Le colonialisme, c'était cela. Refusons la re-colonisation par le haut. ■

(Jeune Afrique N° 1623 – Du 13 Février au 19 Février 1992.)

Erik Rydberg
GRESEA

Les pionniers belges du Congo...

Lorsqu'on parle colonialisme, en Belgique, cela n'a rien de théorique. Cela a été du "vécu". Le Congo, propriété personnelle du roi **Léopold II** dont il avait fait ensuite cadeau à la Nation. C'est de la vieille histoire aujourd'hui.

Mais, comme avec toutes les vieilles histoires, elles s'adaptent au fil du temps aux sautes d'humeur du discours dominant, à ses besoins. Évoquer, aujourd'hui, la mission civilisatrice des Belges au Congo ne suscitera que des regards inquiets: un fou? un réactionnaire allumé? un raciste en décrochage scolaire? A l'époque, pourtant, l'idée n'avait rien de scandaleux. Beaucoup y croyaient, parfois sincèrement.

Entre-temps, on en est venu à chausser d'autres lunettes. Les horreurs commises par les conquérants blancs, l'exploitation barbare à laquelle ils se sont livrés en ces lointaines terres étrangères forment aujourd'hui l'essentiel du verdict posé par les historiens. Les travaux d'une commission d'enquête parlementaire, mise en place à la suite de la publication en 1999 d'un livre¹ de **Ludo de Witte** démontrant la responsabilité écrasante des élites politiques et financières belges dans l'assassinat le 17 janvier 1961 du Premier ministre congolais **Patrice Lumumba**, avaient ainsi conduit la Belgique, en janvier 2002, à présenter des excuses et exprimer un regret "profond et sincère" pour ses fautes passées.

Congo revisité

Le sens commun, quant à lui, s'est fait à l'idée que le principe même du colonialisme est chose condamnable. Tout peuple, toute nation a le droit sacré de s'organiser comme ils l'entendent, sans ingérence aucune d'autres peuples, d'autres nations. Tout cela est venu peu à peu. On en trouve un fil conducteur dans la fondation de la Ligue des nations, en 1919 et on le retrouve dans la Charte de la décolonisation des Nations unies de 1960. La déclaration qu'a faite voici peu, au début du mois de février, étant reçu au Sénat belge, le président de la République démocratique du Congo, **Joseph Kabila**, n'en est que d'autant plus étonnante.

Il y a dit, très précisément, ceci: *"L'histoire de la République démocratique du Congo est aussi celle des Belges, missionnaires, fonctionnaires et entrepreneurs qui crurent au rêve du Roi Léopold II de bâtir au centre de l'Afrique un État. Nous voulons à cet instant précis rendre hommage à la mémoire de tous ces pionniers."*

Elle est étonnante à plus d'un titre. Et d'abord parce que ces paroles - celles d'un fou, d'un réactionnaire allumé, d'un raciste autoflagellant ? - ne susciteront, pour ainsi dire, aucune réaction. On veut dire en Belgique. Le Soir se bornera à rapeler, mais comme en passant, que pareil discours est "à des années-lumière du ton employé le 30 juin 1960 par le Premier ministre **Patrice Lumumba** pour dénoncer

publiquement les aspects les plus sombres de la colonisation". La Meuse-La Lanterne-La Nouvelle Gazette parlera certes d'un "discours historique balayant les vieux griefs" mais, pour historique qu'il soit, cela n'apparaît guère des rares réactions et commentaires auquel il a donné lieu.

Idem pour le monde associatif: on cherchera en vain, dans la fluorescence des sites internet, un communiqué ou un billet d'humeur attestant que, parmi ce qu'il reste de représentants de l'internationalisme et du tiers-mondisme, cette déclaration n'est pas totalement passée inaperçue.

Le président de la RDC dit une "énormité", à tout le moins au regard de la "bien-pensance" contemporaine, et cela laisse - une énormité qui est à la mesure de la première - tout le monde indifférent. Cela laisse un peu rêveur aussi. Sur la qualité et la vitalité du débat public en Belgique sur les affaires internationales, on veut dire.

Trahison!

Morne indifférence en Belgique, on n'en dira pas autant du Congo. Là-bas, cela a fait du bruit. Pas un peu.

Sous le titre "Lumumba offensé", l'éditorialiste du site d'information Lesofonline (Kinshasa) ne mâche pas ses mots pour qualifier le président congolais de "terrible révisionniste" et parler d'une "nouvelle

tragédie congolaise", cet organe de presse n'hésitant pas, ailleurs, à souligner qu'il s'agit d'un discours qui "suscite du dégoût, du mépris" et que "le Dr Kabamba Mbwebwe, animateur de l'une des multiples ailes lumumbistes parle de "crime qui ne restera pas impuni", de "véritable honte nationale", de "faute politique grave", ajoutant que cela ne "pourrait pas ne pas avoir des conséquences politiques sérieuses".

Même tonalité sur le site Afrology où, rendant brièvement compte de l'événement sous un titre qui ne souffre pas d'ambiguïté ("L'Afrique se renierait-elle?"), le compte-rendu s'achève en relevant que "beaucoup de combattants africains doivent se retourner dans leur tombe". Paroles plus dures encore de **Pierre Bigras** sur le site de l'Observatoire de l'Afrique centrale puisque, laissant entendre que le président congolais a, lors de son passage en Belgique, "donné à voir les couleurs de ses allégeances", il se lance ensuite dans une condamnation sans appel des propos tenus: "Rendre hommage à Léopold II c'est se faire le chantre de l'action génocidaire des Occidentaux dans leurs colonies... À la limite on pourrait comprendre une telle apologie de l'action de Léopold II venant de la bouche d'un Belge réactionnaire ayant bu trop de bière, mais pas de celle du président de la RDC!".

Toutes les réactions ne sont pas aussi virulentes, ni aussi tranchées, surtout. Le journal congolais L'Avenir, qu'on sait proche du gouvernement, laissera certes entendre que le discours du président congolais peut être "considéré comme une abdication, voire comme une trahison" mais il faut, dit le journal, faire la part des choses: "En 1960, en disant ce qu'il avait dit de la colonisation, Lumumba avait raison dans ce sens qu'il avait exprimé le sentiment profond des Congolais. En disant ce qu'il a dit devant le Sénat belge en 2004, Joseph Kabila a exprimé ce que

les Congolais pensent de la Belgique après 43 ans de scènes de ménage qui n'ont conduit qu'à la perte de temps et d'énergie qu'on aurait utilisé à développer les relations entre les deux pays, à créer, pourquoi pas, la fameuse communauté belgo-congolaise sur des bases égalitaires." Pour L'Avenir, le régime **Mobutu** a, contrairement à l'actuel président du Congo, pensé "qu'il fallait envisager les relations entre les deux pays dans la conflictualité permanente au point de déboulonner tous les vestiges de la présence belge au Congo. Ce qu'il fallait à Joseph Kabila pour se déterminer, c'est de se mettre à l'écoute de la population congolaise." Cela ressemble naturellement à du discours officiel. La référence à la population congolaise, cependant, n'est pas inintéressante. Que sait-on de ce qu'en pense le peuple? Pas grand chose. On ne l'invite pas, en règle générale, aux tables et tribunes où on discute et où on péroré sur les grandes et sérieuses affaires du monde. Il y a des diplomates, des journalistes, des professeurs d'université pour cela.

C'est gauche?

Parmi les commentaires qui approuvent la position défendue par le président congolais, il en est un qui mérite peut-être une attention particulière. En raison de sa signature, d'une part, qui le situe dans l'extrême gauche. En raison des arguments avancés, d'autre part, qui ne manqueront pas d'étonner les âmes candides.

L'article en question a en effet été publié dans les colonnes de *Solidaire*, l'organe du Parti du travail de Belgique (marxiste-léniniste), et reproduit sur le site *Deboutcongolais*, qui se présente comme étant au service des forces nationalistes révolutionnaires

congolaises, réunies dans la Coordination Lumumbiste Mueliste-Kabiliste. Venant de ce bord-là, la chose a de quoi surprendre. Quoi! la gauche prend la défense du colonialisme?

C'est, naturellement, une vue simpliste des choses. Même si l'article n'y fait référence que de manière allusive, sa "défense" du colonialisme s'appuie en réalité sur une analyse dont la paternité revient à **Karl Marx**. Fondée sur la notion que l'émancipation des peuples suppose au préalable que ceux-ci arrivent à un stade de développement économique supérieur, analyse que le Manifeste communiste (1948) exprime en affirmant qu'il appartient à la bourgeoisie des pays industrialisés "d'envahir toute la surface du globe" et, ainsi, de "précipiter dans la civilisation jusqu'aux nations les plus barbares", cette thèse sera étayée, avec des arguments qui n'ont rien perdu de leur actualité, dans un articleⁱⁱⁱ que Marx a publié le 8 août 1853 dans le *New York Daily Tribune*. Que dit-il de la colonisation britannique de l'Inde? Que c'est une bonne chose...

C'est une loco

Marx n'est naturellement pas dupe des intérêts poursuivis par les conquérants. "C'est seulement à titre accidentel, exceptionnel et transitoire que les classes dirigeantes de Grande-Bretagne ont manifesté leur intérêt pour le progrès de l'Inde. L'aristocratie souhaitait sa conquête, la ploutocratie son pillage, la millocratie sa vente au rabais." Ce sont des lignes qui auraient pu être écrites aujourd'hui, à propos des sociétés transnationales, de la lutte contre le terrorisme, des interventions en tous genres dans des pays éloignés, par exemple.

En passant: on ne cherchera pas dans les dictionnaires le mot

"millocratie", où il est ignoré. Transposition du terme anglais "milocracy", il désigne, selon l'Oxford English Dictionary, "le règne des propriétaires d'usines" et "l'ensemble des industriels considérés comme une classe dominante", ce qui en fait un néologisme non seulement joli, mais heureux.

Marx n'est pas dupe et il le souligne à nouveau lorsqu'il est question des chemins de fer que le pouvoir colonial britannique va introduire en Inde: "Je n'ignore pas que c'est dans la seule intention d'en tirer à moindre frais le coton et les matières premières pour leurs manufactures que la millocratie entend doter l'Inde de chemins de fer." Mais, ce faisant, involontairement, il signe sa propre perte, il pose les bases d'une émancipation du peuple indien.

Important, le chemin de fer. Importante, aussi, "l'unité politique plus solide et plus étendue" de l'Inde que cette colonisation va entraîner et qui "imposée par le glaive britannique, (...) sera maintenant renforcée et perpétuée par le télégraphe électrique". Importante, de même, l'armée indigène qui, bien que "organisée et entraînée par le sergent-instructeur anglais", constitue la "condition sine qua non de l'auto-émancipation de l'Inde, d'une Inde cessant d'être la proie du premier envahisseur étranger". Importants, encore, la presse libre, les élites indigènes éduquées, les systèmes d'irrigation et les nouveaux moyens de communications que le pouvoir colonial conduira à faire éclore. A ses propres dépens. Unité politique, armée indigène, télégraphe, réseau ferroviaire, scolarisation: autant de conditions préalables à la renaissance de l'Inde. Où, assène Marx, l'Angleterre "doit accomplir une double mission: l'une de destruction, l'autre de régénération - faire disparaître la vieille société asiatique et jeter les fondements matériels de la société occidentale en Asie."

Cet engrenage est rendu de manière particulièrement vivante à pro-

pos du chemin de fer. C'est la millocratie qui va l'introduire en Inde dans le but d'en extraire, à moindre frais, le coton et, à vil prix, les matières premières dont ses usines ont besoin. Certes. "Mais, dès que vous avez introduit la locomotion par la machine dans un pays qui possède le fer et le charbon, il vous est impossible de lui interdire la fabrication. Vous ne pouvez maintenir un réseau de chemin de fer sur un aussi vaste pays sans implanter en même temps tous les procédés industriels nécessaires à l'entretien immédiat et courant de la locomotion par chemin de fer, et il en sortira inévitablement l'application du machinisme à des branches d'industrie qui ne se rattachent pas directement aux chemins de fer. Le système ferroviaire deviendra donc pour l'Inde l'avant-coureur de l'industrie moderne." Et de son émancipation.

Boucle bouclée

On est loin de Lumumba, qui apostrophe le roi Baudouin en 1960 en condamnant les affres du colonialisme, et de Kabila, qui salue les "pionniers" belges qui ont jeté les bases de son indépendance? Pas vraiment.

On peut et condamner la phase coloniale et en reconnaître les mérites. Qui n'ont rien à voir avec les objectifs poursuivis par les millocraties d'hier et d'aujourd'hui. Ces mérites n'ont de sens que lorsqu'elles seront conquises par le peuple. Marx condense cela dans une phrase assassine: "Tout ce que la bourgeoisie anglaise sera forcée de faire n'émancipera pas plus la masse du peuple qu'elle n'améliorera sa condition sociale, car cela ne dépend pas seulement du développement des forces productives, mais de leur appropriation par le peuple. Mais ce qu'elle ne peut manquer de créer, ce sont les préalables matériels de l'une et de l'autre. La bourgeoisie a-t-elle jamais fait plus? A-t-elle jamais effectué un progrès sans traîner individus et peuples dans le sang et la boue, dans la misère et la dégradation?"

Le discours du président congolais aurait, à entendre l'article de Solidaire, enchanté la classe dirigeante belge. Sans nul doute. Il invite, cependant, à une analyse plus nuancée que celle à laquelle enjoint la "bien-pensance" actuelle.

ⁱ De Moord op Lumumba, Ludo de Witte, éditions Van Halewyck.

ⁱⁱ 18 février 2004, article de Ludo Martens.

ⁱⁱⁱ Les conséquences futures de la domination britannique en Inde, reproduit dans les Oeuvres de Karl Marx, vol. 4 (éditions La Pléiade, 1994, pp 730-736). Pour une discussion actuelle de cette thèse, voir p.ex. l'article de Prabhat Patnaik, Imperialism and the diffusion of development (www.macros-can.com)

Olivier Corten

*Maître de conférence,
Centre de droit international
et de sociologie appliquée
du droit international (ULB)*

Les limites du "droit d'ingérence humanitaire"*

Le "droit d'ingérence" est, dans une certaine mesure, admis en droit international. Il faut cependant insister sur l'extrême réticence dont font preuve les États à accepter ce droit de manière très large, et ce, en dépit des critiques parfois adressées au régime établi par la Charte des Nations Unies. C'est la crainte des abus révélés par l'histoire qui semble principalement expliquer le rejet d'une doctrine qui reste associée, à l'instar de la légitime défense préventive, à une forme d'unilatéralisme et donc de politique de puissance. Dans ces conditions, les hypothèses admises par le droit international restent très limitées, et les États montrent une réticence persistante à accepter les propositions de réformes en ce sens.

Les hypothèses d'intervention humanitaire admises par le droit international

Il se peut qu'un État accepte qu'un ou plusieurs autres États mènent une action militaire sur son territoire en vue de secourir une partie de sa population. Cette possibilité a tout particulièrement été utilisée ces dernières années, dans le cadre de ce qu'on a appelé les "opérations de maintien de la paix" décidées et conduites sous l'autorité des Nations Unies. Une pratique abondante et diversifiée montre que l'action unilatérale peut souvent être évitée grâce à une négociation menée avec les autorités locales qui, en vertu du droit international tel qu'il est régulièrement rappelé

par l'Assemblée générale de l'ONU, restent les premières responsables pour assurer aide et secours humanitaire à leur population.

Il se peut toutefois qu'un État se refuse à accepter une action militaire extérieure, pour de bonnes ou de moins bonnes raisons, ou encore que ses autorités ne contrôlent pratiquement plus le territoire national. Dans ce cas de figure, rien n'empêche le Conseil de sécurité d'autoriser, en application du chapitre VII de la Charte, une action militaire à vocation humanitaire. C'est en ce sens que des résolutions ont été adoptées concernant la Bosnie-Herzégovine (1992), la Somalie (1992), le Rwanda (1994) Haïti (1994), le Timor (1999), ou la Côte d'Ivoire (2003), notamment. En dépit de la variété des situations couvertes, le schéma est toujours le même : la situation humanitaire dramatique est formellement assimilée à une "menace contre la paix". Le Conseil de sécurité doit dès lors assumer ses responsabilités, et prendre des mesures visant à écarter cette menace, notamment en réglant les problèmes humanitaires les plus graves.

Les réticences persistantes à la reconnaissance plus large d'un "droit d'intervention humanitaire"

Si on écarte les cas de figure qui viennent d'être évoqués, il ne fait

aucun doute que les textes conventionnels pertinents, au premier rang desquels on placera la Charte des Nations Unies, ne reconnaissent nullement un droit d'intervention humanitaire. Ne peut-on toutefois considérer que, en marge voire en opposition aux textes existants, un droit d'intervention humanitaire élargi se serait développé par une voie coutumière, en particulier ces dernières années? L'exemple du Kosovo a tout particulièrement été mobilisé en ce sens, et on peut en effet concéder qu'il est hautement significatif. Rappelons que, au mois de mars 1999, c'est au nom de considérations humanitaires que plusieurs États occidentaux ont lancé une attaque militaire massive contre la Yougoslavie. À première vue, il semble que cette guerre ait été explicitement ou implicitement appuyée par un grand nombre d'États, alors même qu'elle ne pouvait se fonder ni sur le consentement des autorités de Belgrade, ni sur une autorisation du Conseil de sécurité, ni bien évidemment sur une situation de légitime défense. À l'analyse, il semble toutefois que cet épisode ait marqué davantage le rejet que l'acceptation de la doctrine du droit d'intervention humanitaire, et ce, pour les raisons suivantes.

1. En prenant un peu de recul, on s'aperçoit que les États intervenants eux-mêmes n'ont pas véritablement assumé l'argument du droit d'intervention humanitaire. Les États européens en particulier ont développé une position quelque peu ambiguë. Dans

un premier temps, ils ont insisté sur la nécessité d'obtenir une autorisation du Conseil de sécurité pour déclencher l'action militaire. Dans un second temps, lorsque cette action a été décidée en dépit de l'absence d'autorisation, ils ont préféré prétendre que les résolutions existantes autorisaient implicitement le recours à la force. Dans un troisième temps, lorsque la guerre était terminée, plusieurs dirigeants européens ont présenté le Kosovo comme un cas exceptionnel qui ne pouvait être interprété comme un précédent ouvrant la voie à des actions unilatérales, et ce sous peine d'"ouvrir la porte à l'arbitraire et à l'anarchie et de nous replonger dans le monde du XIXème siècle"¹, selon les termes du Ministre allemand des Affaires étrangères.

2. En tout état de cause, l'intervention militaire au Kosovo a été condamnée par de nombreux États, non seulement du Tiers monde (Inde, Afrique du Sud, Vietnam, Chine, ...) ou d'Europe orientale (Russie, Biélorussie, Ukraine, ...), mais aussi d'Amérique latine (le "groupe de Rio" qui exprime la position de la plupart de ces États ayant regretté à la fois la violation des droits de l'homme par la Yougoslavie et la violation de la Charte de l'ONU par les puissances intervenantes)². Le Mouvement des non alignés, qui regroupe à lui seul la majorité des États de l'ONU, a quant à lui appelé à la fin des hostilités quelques jours après le déclenchement du conflit³. Bref, s'il est difficile d'établir une comptabilité précise, on ne peut certainement pas affirmer que cette guerre ait donné lieu à une adhésion unanime susceptible de générer le développement d'une

nouvelle règle coutumière.

3. Enfin, il faut signaler que, si elle ne l'a pas été par le Conseil de sécurité, l'intervention militaire a été condamnée à la fois par la sous-commission des droits de l'homme de l'ONU⁴ et, même si c'est de manière très diplomatique, par la Cour internationale de Justice⁵.

Le cas du Kosovo allait d'ailleurs générer un débat plus général au sein des Nations Unies sur la reconnaissance éventuelle d'un nouveau droit d'intervention. Lors de ce débat, la plupart des États membres de l'ONU se sont exprimés clairement sur la question et ont, sauf quelques rares exceptions, résolument condamné l'idée d'un droit d'intervention militaire unilatéral, même si celle-ci est assortie de motivations humanitaires. Le "groupe des 77", qui recouvre actuellement 133 membres de l'ONU, a ainsi formellement rejeté le "soi-disant droit d'intervention humanitaire, qui n'est conforme ni à la Charte des Nations Unies, ni au droit international", et ce, à trois reprises⁶. Le Mouvement des non-alignés (115 États), ainsi que l'Organisation de la Conférence islamique (57 États) se sont prononcés dans le même sens, en fustigeant le droit d'intervention humanitaire, "quel que soit son nom et quelle que soit sa source"⁷.

Finalement, la guerre du Kosovo a permis d'y voir plus clair sur la question du droit d'intervention, dans la mesure où elle a obligé les États à se prononcer explicitement sur ce point. Le résultat est éloquent. Pratiquement aucun d'entre eux n'a clairement prétendu que le droit international avait évolué en ce sens. Une très grande majorité a en revanche pris une position très ferme en faveur du régime juridique existant, axé sur le multilatéralisme.

Cette tendance s'est encore vérifiée à l'occasion de la crise irakienne dans la mesure où, devant l'échec des justifications basées sur la possession par l'Irak d'armes de destruction massive, le président Bush en est venu à prétendre mener une guerre pour mettre fin à la tyrannie de Saddam Hussein, ce qui l'a mené à désigner l'opération sous le nom de *Iraqi Freedom*. La plupart des États ont, comme on le sait, refusé de prendre en compte l'argument, non parce qu'ils estimaient que le gouvernement irakien en place était démocratique, mais parce qu'ils estimaient que la décision d'intervenir militairement devait en tout état de cause avoir fait l'objet d'une autorisation claire de la part du Conseil de sécurité. Décidément, la pratique récente ne fait que confirmer les réticences des États à s'engager dans la voie d'un retour à l'unilatéralisme qui caractérisait le droit international du XIXème siècle. Dans l'état actuel des choses, le "droit d'intervention humanitaire" reste une notion dont on a peine à croire qu'elle puisse dépasser les cénacles de quelques commentateurs politiques en mal de formules choc.

Le droit international impuissant ?

Est-ce à dire que le droit international actuel soit insensible aux souffrances endurées par des populations victimes d'un régime oppressif dont les alliances politiques le mettent à l'abri de sanctions effectives ?

La question mérite d'être posée, mais il convient d'abord d'en délimiter soigneusement la portée. Dans bien des précédents, en effet, le problème renvoie moins à un manque de moyens juridiques qu'à un problème de volonté politique d'utiliser les mécanismes juridiques

existants. Dans le cas de la Bosnie-Herzégovine, les États ont été autorisés à recourir à la force dès le mois d'août 1992, mais ils ne l'ont véritablement exercé qu'en 1994 et 1995, faute d'une ligne politique claire. Ce n'est donc pas le droit international qui s'est révélé impuissant, mais bien certains responsables politiques, qui ne savaient plus comment éteindre un feu qu'ils avaient au demeurant eux-mêmes contribué à allumer en procédant à une reconnaissance prématurée de la République sécessionniste. Le même constat peut être tiré du précédent rwandais ; ce n'est certainement pas un problème de mandat juridique qui explique la faillite de la société internationale dans ce dossier. Dès les débuts du déclenchement du génocide, les soldats de la MINUAR avaient formellement la compétence d'assurer la sécurité à Kigali, compétence qu'ils n'ont tout simplement pas pu exercer en raison de la faiblesse des moyens mis à la disposition de l'ONU par les États, en particulier après que les autorités belges de l'époque aient cru bon de retirer leurs soldats à un moment critique. Plus tard, lorsque le Conseil de sécurité a autorisé la France à mener l'opération Turquoise, on ne peut pas dire que cela se soit traduit par un réel succès. Si les militaires français ont sans doute sauvé de nombreuses vies humaines, ils ont en même temps permis à des groupes organisés de génocidaires liés à l'ancien régime de se réfugier au Zaïre, ce qui a constitué l'une des causes majeures de la dégradation de la situation dans ce pays, la guerre y ayant causé depuis près de trois millions de morts. La situation actuelle en République démocratique du Congo montre encore que le problème de l'intervention humanitaire est bien plus politique que juridique. Rien n'empêcherait

juridiquement d'aider les autorités de Kinshasa à rétablir leur autorité sur l'immense partie d'un territoire congolais encore occupé par les armées rwandaise et ougandaise, ce qui permettrait de mettre fin aux massacres qui ensanglantent le pays depuis tant d'années. Une action militaire pourrait en effet s'appuyer sur le consentement des autorités congolaises, dans le cadre de l'exercice de leur droit à la légitime défense encadré par l'ONU. Mais, ici aussi, le problème n'est pas de trouver une base juridique pour intervenir. C'est dans le cadre plus délicat de l'exercice de choix politiques qu'il faut se placer pour comprendre les drames humanitaires les plus meurtriers de ces dernières années. Bien souvent, le discours qui consiste à prétendre qu'on ne peut pas agir en raison de contraintes juridiques ne constitue qu'un alibi commode tendant à masquer un manque de volonté politique.

Dans le même sens, on ajoutera que l'option militaire est loin d'être la seule qui est ouverte par le droit international pour mettre fin aux drames humanitaires. La solution la plus appropriée consiste le plus souvent à apporter une assistance en collaboration avec les autorités locales, lorsque du moins cela s'avère possible, ce qui est le plus souvent le cas. Si l'on veut passer à une étape plus coercitive, l'expérience a montré que des mesures d'embargo ne pouvaient être efficaces qu'à la condition que ces mesures soient appelées de leurs vœux par des groupes politiques représentant la majorité de la population (comme cela a été le cas en Afrique du Sud, et au contraire de ce qu'on a pu observer en Irak). L'envoi d'une mission d'observateurs peut également constituer une alternative crédible à l'emploi de la force, comme le précédent de la Macédoine l'a montré, et comme celui de l'Irak

aurait peut-être pu le faire si la guerre n'avait pas été déclenchée prématurément.

Dans ce contexte, l'affirmation selon laquelle un élargissement du droit d'intervention militaire serait la seule solution envisageable si l'on veut agir apparaît comme manifestement erronée. Le plus souvent, l'alternative entre ne rien faire et déclencher une guerre constitue un faux dilemme destiné à discréditer les moyens pacifiques de règlement des conflits. En tout cas, on ne peut certainement pas prétendre que le droit international exclut toute possibilité d'action humanitaire. Outre les solutions strictement pacifiques, il admet en effet des actions armées avec le consentement de l'État sur le territoire duquel on souhaite se rendre, ou sur la base d'une autorisation du Conseil de sécurité. ■

* Ce texte a été rédigé à partir de mon ouvrage, *Le retour des guerres préventives : le droit international menacé*, Bruxelles, Labor, 2003.

- 1 Discours prononcé par J. FISCHER, Ministre allemand des Affaires étrangères, à la 54^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 22 septembre 1999, <http://www.nato.int/germany/reden/s990922c.html>.
- 2 GRIO/SPT-99/10, transmis au Conseil de sécurité par le représentant permanent du Mexique par une lettre du 26 mars 1999, A/53/884-S/1999/347.
- 3 Statement by the NAM on the situation in Kosovo, Federal Republic of Yugoslavia, 9 April 1999, <http://www.nam.gov.za/media/990409kos.htm>
- 4 Résolution adoptée au scrutin secret par 20 voix contre 3, avec 2 abstentions, Doc. ONU, E/CN.4/sub.2/1999/L.11.
- 5 Ordonnances du 2 juin 1999, Yougoslavie c. Allemagne, Yougoslavie c. Belgique, Yougoslavie c. Canada, Yougoslavie c. Etats-Unis, Yougoslavie c. Italie, Yougoslavie c. Espagne, Yougoslavie c. France, Yougoslavie c. Pays-Bas, Yougoslavie c. Portugal, Yougoslavie c. Royaume-Uni, §§ 16-19.
- 6 Déclaration émise à l'occasion du 35^{ème} anniversaire de la création du " Groupe des 77 ", <http://www.g77.org/Docs/Decl1999.html>
- 7 Voy. plusieurs résolutions reproduites sur <http://www.oic-oci.org/index.asp>.
- 8 Olivier Corten et Barbara Delcourt, *Ex-Yougoslavie : droit international, politique et idéologies*, Bruxelles, Bruylant, 1998.

Mimoun Hillali
Professeur à l'Institut
supérieur international
du tourisme de Tanger,
Maroc

Le tourisme Nord-Sud, les uns voyagent les autres pas

Introduction

Du comptoir commercial colonial à la station touristique moderne, la relation entre le Nord et le Sud a toujours quelque chose d'ambigu, du fait de la présence des sociétés transnationales qui font toujours passer, avant toute autre considération locale, l'intérêt de la "maison-mère" dont le siège est ailleurs, dans la métropole d'un pays riche. Le comble de l'insensé (pour les esprits épris de justice et d'éthique) est d'entendre ces pays riches, lors des forums de partage de marchés, s'apitoyer sur le sort du tiers-monde. Comme si le prédateur proclamait l'exclusivité de la protection de sa proie ! C'est déjà le cas au niveau économique, c'est pourquoi ces pays n'ont pas, ne serait-ce que par pudeur, à verser dans le cynisme. Car en voulant se montrer généreux ou charitables, sous couvert d'aider au développement des pays démunis, ils ne font en réalité que distribuer des miettes, qui, à vrai dire, servent à amortir les révoltes qui couvent. Evidemment, avec le temps, le fossé entre gouvernants et gouvernés s'est creusé davantage, à cause de la politique de "deux poids, deux mesures" pratiquée à l'égard du tiers-monde par certaines puissances. Ce qui est interprété par les peuples comme un complot ourdi contre leur religion ou leur culture et cautionné par leurs dirigeants. Ces derniers, pris entre l'enclume

et le marteau (crises locales et pressions internationales), ont fini par prendre des mesures de sécurité draconiennes au détriment, très souvent, des attentes des peuples qui aspirent à davantage de liberté, de civilité et de prospérité. Dans ce climat de tensions et de crises, le tourisme peine à remonter la pente et ne cesse de dévoiler la fragilité de son fonctionnement, mais en même temps la gravité de sa dépendance.

L'argent va à l'argent !

Le résultat global d'un demi-siècle (1950-2000) de promotions touristiques, adoptées et expérimentées à la hâte par les pays pauvres, dans le cadre de "politiques nationales" suggérées par les pays développés et conçues par les experts de ces derniers dans le contexte d'une coopération qui ne dit pas son nom, est, à la fois, intéressant et inquiétant.

- Intéressant, parce qu'il permet, à la lumière des changements survenus dernièrement dans le monde, un début de prise de conscience de la gravité de la situation sociale et économique des pays pauvres. Le tourisme, jadis présenté comme "moteur de développement", est aujourd'hui taxé, tout simplement, de propagateur d'un déploiement "néo-colonial". L'alternance des interventions économiques des multinationales du tourisme et des interventionnismes politiques qui

les soutiennent - dans des pays où l'hospitalité des sociétés traditionnelles, matériellement pauvres et humainement riches, est facturée, parfois très chèrement, aux consommateurs des pays développés - fausse les relations entre le visiteur et l'accueillant.

"Traditionnellement en harmonie avec l'environnement, les Massaïs ont été successivement expulsés de leur territoire du Serengueti, puis du Ngorongoro, en Tanzanie, pour céder la place aux safaris."¹ C'est probablement, le seul cas où les expressions à l'emporte-pièce "pays hospitalier, pays de contraste", dont raffolent les guides touristiques, relatent une partie de la réalité tiers-mondiste, même si la vérité prônée par les marchands de rêves est biaisée par le marketing touristique, dit sans complexe agressif. Ces documents font allusion à des réalités perçues par le tourisme organisé, donc bien canalisé, et dont le but est effectivement de ne pas franchir un écran de fumée qui voile au visiteur une autre réalité, celle vécue au quotidien par les populations locales. "Le marché du tourisme mondial et son industrie tentaculaire deviennent ainsi l'exemple type de l'avenir auquel la mondialisation condamne, de façon irréversible, les populations les moins armées."²

- Inquiétant aussi, ou surtout, car ce résultat montre de visu et démontre preuves à l'appui que les politiques touristiques d'importation

n'ont nulle part rempli, de façon convaincante, leur mission affichée au départ (cf. tourisme moteur de développement). Au contraire, elles ont juste consolidé les facteurs extérieurs de la dépendance des pays du tiers-monde vis-à-vis du tourisme (dépendance économique) et confirmé la soumission des gouvernements de ces pays face à l'hégémonie extérieure (dépendance politique). Est-il nécessaire de rappeler que le PDG d'une multinationale a, dans certains pays du Sud, plus de poids qu'un ministre! Cette dépendance est tellement forte et structurée que les voyageurs d'un pays émetteur (cas du monopole) peuvent boycotter une destination pour mettre à genou son gouvernement. "L'un des paradoxes du tourisme, un paradoxe fortement ressenti dans les pays en développement, réside dans la relation touristique, quelque peu insolite, qui existe à titre d'exemple, entre les pays récepteurs de la Méditerranée et ceux, émetteurs, de la rive nord. Cette relation s'inscrit dans une dépendance (offre) où la démarche de séduction, pour cause de besoins pressants (rentabilité), se heurte à l'attitude casuelle des grossistes du voyage (intermédiaires), rendue possible par l'inappétence d'une clientèle qui n'a que l'embarras du choix quant aux destinations et aux prix (demande). (...) Le tourisme qui vit de rencontre à répétition entre le consommateur, le produit et l'espace, se trouve à la merci d'événements ou d'incidents imprévus. Et le moindre frisson du tourisme fait frémir toute une économie, et partant, toute une société."¹³ De plus, le tourisme est le baromètre des relations inégales, voire ségrégationnistes, entre les pays

riches et les pays pauvres. L'instauration des visas par les pays du Nord et la non-réciprocité dans ceux du tiers-monde, par peur de proclamer unilatéralement un embargo économique qui va à l'encontre de leurs intérêts et de ceux de leurs alliés, sont révélateurs d'un déséquilibre flagrant entre dominants et dominés.

Au-delà de l'exotisme apparent

Il n'est point nécessaire d'être expert en géopolitique pour saisir la gravité de la situation. Il est juste fondamental de s'armer d'un brin de clairvoyance pour ne pas dire de conscience (celle-ci demande un énorme travail sur soi) pour pouvoir regarder la réalité en face. A titre d'exemple, "dans l'Etat de Goa (...) les paysans voient leurs terres littéralement dévorées par les terrains de golf proliférant dans le secteur depuis cinq ans. Quant aux champs qui leur restent, ils sont contaminés par les produits chimiques utilisés pour ces aménagements, et ils se voient bien souvent privés d'eau, puisque dorénavant, les gazons sont prioritaires pour l'arrosage."¹⁴ Dans les pays du sud de la Méditerranée, nombreuses sont les expropriations faites pour cause d'utilité publique, donnant lieu à des indemnités dérisoires. Par le passé, les pays modérés du tiers-monde se sont endettés pour développer le secteur touristique. Aujourd'hui encore, ils s'endettent pour relancer ce même secteur, sous couvert de la mise à niveau, de la restructuration ou de la relance. Et quel que soit le secteur à promouvoir, on ne prête qu'à ceux qui sont prêts à se ranger du côté des mondialisés. Et du coup, l'adage qui

préconise qu'on ne prête qu'aux riches est à revoir au plan géostratégique. N'ayant rien à hypothéquer, le pauvre, une fois très endetté, se constitue "serviteur" de son créancier. Et pourtant les pauvres peuples du tiers-monde n'ont rien signé, parfois rien reçu, mais ils doivent rembourser !

Dans certains pays laminés par le trio infernal, pauvreté - dictature - dette, les peuples donnent l'impression de travailler dans des pays érigés en exploitations supervisées par des groupuscules proches de contre-maîtres au service de la finance internationale que de gouvernements au service de leurs peuples.

Et pourtant, dans l'état actuel des choses, ce n'est ni la révolte, ni le boycott, encore moins le terrorisme qui feront avancer les choses. Seule la sensibilisation, dans un élan de tolérance et de conscience, à l'amont et à l'aval de la nébuleuse "tourisme", serait en mesure de faire pression sur les gouvernements et les multinationales pour passer, dans un premier temps, de l'ingérence à la collaboration et plus tard, au partenariat. Quant à l'indépendance de l'activité touristique dans les pays en développement, elle prendra forme le jour où ces pays seront gouvernés par des instances démocratiques, et le jour aussi, où les citoyens auront les moyens de voyager convenablement à l'intérieur de leur pays ainsi que la liberté de circuler dignement à l'extérieur de celui-ci.

De ce fait, l'ingérence touristique qui repose sur un trépied doré, au vu de ses composantes sociales, politiques et économiques, est moins perceptible du fait qu'elle implique des rencontres où l'aspect socio-humain du brassage des populations voile au commun des

mortels une série d'ingérences, de dominations et d'exploitations. Il y a d'abord l'action des multinationales, qui, tout compte fait, ne rapportent aux pays pauvres qu'une masse d'emplois subalternes et de revenus justes bons à nourrir la dépendance et bien secondairement les populations. Car les hauts postes (direction, gestion, promotion...) sont occupés par des expatriés venus des pays dits "avancés". Et il n'est pas rare de constater que l'échelle des salaires mensuels s'échelonne de 1 à 200 (50 euros pour un gardien de parking d'hôtel contre 10.000 pour un PDG). Si l'on pousse cette analyse à l'extrême, disons avec une pointe d'exagération, cette ségrégation salariale et la hiérarchisation qui en découle (donneurs d'ordre et exécutants) rappellent, par bien des aspects, des époques que l'on croyait révolues. Vient ensuite la double implication du tourisme qui finance indirectement la main-mise des multinationales touristiques et hôtelières sur le travail et la richesse des pays. Il est fréquent de voir des firmes internationales du tourisme mettre en avant des arguments de vente de choc quelque peu choquants: ils vantent le fait que les structures d'accueil d'un pays pauvre soient tenues et gérées par des compatriotes expatriés. Le touriste est rassuré et peut voyager sans crainte: les siens veillent sur lui sur le territoire des autres et personne ne trouve à redire.

Conclusion

Ce constat fait dire à des observateurs avertis que le tourisme ressemble à une médaille où seule la face luisante est délibérément montrée aux visiteurs à coup de publi-

cité, et aux investisseurs à coup de facilités financières. L'autre face, celle des souffre-douleur, est souvent cachée physiquement et camouflée politiquement pour ne pas troubler cette grande fête où les riches des pays d'accueil et les hôtes libres des pays émetteurs célèbrent des alliances d'affaires, en se faisant servir par des citoyens qui n'ont que l'espoir pour vivre ou survivre. A vrai dire, dans beaucoup de cas, migrants et résidents ne sont pas dupes; mais ils se laissent convaincre par des médias eux aussi bien convaincus par les profits et intérêts que leur fait miroiter la puissance du pouvoir, du savoir et du capital.

Alors tout le monde (ou presque) joue le jeu pour se donner bonne conscience ou alors, pour des considérations purement économiques, pour aider à la sauvegarde des intérêts de la nation-patrie, de peur de voir se dégrader le pouvoir d'achat ou la situation de l'emploi. Cette solidarité, à première vue contre nature, n'est pas aussi simple qu'on peut le penser. Il va falloir rappeler que la dépendance d'une bonne partie des pays vis-à-vis de l'apport en devises générées par le tourisme, est à la population ce que le médicament est à certaine maladie chronique. ■

1 Dora Valayer, *Le monde diplomatique*, juillet 1997, page 32.

2 Franck Michel, *Tourisme, culture et modernité en pays Toraja*, L'Harmattan, Paris, coll. "Tourismes et sociétés" dirigée par Georges Cazes, Paris, 1997. Cité par D. Valayer, *op. cit.*

3 Mimoun Hillali *Le tourisme international vu du Sud (Essai sur la problématique du tourisme dans les pays en développement)*. Presses de l'Université du Québec, 2003, page 40.

4 Dora Valayer *op. cit.* p. 32

Nadine Braglia
GRESEA

On remet ça avec des charters

Le tourisme de masse, largement répandu chez nous depuis les années 60, offre un palliatif à la crise du politique des démocraties, devenue avant tout crise du sens. Les nombreuses frustrations engendrées par ce "vide de signification" font naître un désir de particularisme que les professionnels exploitent largement en nous imposant le paradoxe que "l'on veut aller goûter chez les pauvres un luxe que l'on ne connaît pas chez soi". **Dora Valayer**, Présidente de Transverses¹.

Le touriste a l'illusion qu'il peut améliorer son statut social, en bénéficiant, à bas prix, de plus de pouvoir, de prestige, que chez lui. Il oublie ses frustrations, n'a qu'à se laisser conduire, et peut même accepter l'idée de la non-redistribution des richesses! N'est-ce pas là, comme le souligne **Anne Amblès**², un aspect de "violence symbolique" selon le terme de **Pierre Bourdieu**, celui de l'acceptation complice de l'ordre des choses? Ce qui fait drôlement l'affaire de l'opérateur du Nord...

Inégalités, vous dites ?

Des représentants d'ONG et de l'industrie touristique de 19 pays à travers le monde se sont rencontrés en décembre 2003 à Hanovre, à l'initiative du réseau DANTE³, en préparation au Forum social mondial de Bombay de janvier 2004 et suite à la Journée mondiale du tourisme de septembre 2003 organisée par l'OMT (Organisation mondiale du tourisme, dépendante de l'ONU) basée sur le tourisme comme élément moteur de la lutte contre la pauvreté³. On y trai-

taît évidemment du tourisme comme élément de lutte contre la pauvreté, mais aussi de ses conséquences pour les pays hôtes, notamment sur les droits de l'homme.

Mais qu'en est-il exactement? Pourquoi l'industrie touristique devrait-elle se préoccuper de la lutte contre la pauvreté? On constate qu'il reste beaucoup d'efforts de sensibilisation à fournir, tant au niveau des entreprises que du public en général. Un petit nombre de groupes de tours opérateurs (TUI, Neckerman, etc.) de plus en plus concentrés, associés aux banques d'affaires, ont la maîtrise du marché. Le manager environnement de TUI (1er tour opérateur européen), **Wolf Michael Iwand**, déclare que "le business du business est le business" et que le tourisme, soumis en tant que service aux accords du GATS, est un marché basé sur l'inégalité, et les tours opérateurs en vivent largement et confortablement.

Jean-François Rial, PDG de Voyageurs du monde (tour opérateur français) affirme, tout aussi cyniquement: "Aussi longtemps que les actionnaires d'un voyageur demanderont 15% de rendement, il y a des chances que la priorité ne soit pas le recyclage de l'eau ou la préservation des nappes phréatiques". Quant aux droits de l'homme...

Les ONG qui étudient les conséquences du tourisme sur le développement reconnaissent qu'il semble être synonyme de richesses pour les pays d'accueil, tels l'Algérie et Cuba par exemple, pour qui le tourisme remplace la manne des exportations d'hydrocarbures et de sucre. Il peut également constituer un facteur de revalorisation

territoriale. Ainsi, 80% du patrimoine culturel cubain est entretenu par les ressources touristiques. Mais le prix à payer est élevé des points de vue social et environnemental. De plus cette activité, non contrôlée, est trop fluctuante pour ne pas fragiliser les économies en mal de développement, surtout depuis le 11 septembre 2001. Certains sociologues affirment que l'on n'impose pas le tourisme aux populations locales, leur refus radical étant toujours rédhitoire⁵. Mais en fait, ont-ils le choix? Pour Tourism Concern⁶, la question n'est pas de savoir s'ils veulent réellement des touristes, mais s'ils ont des alternatives. Les nuisances sur l'environnement ont été largement dénoncées par les diverses ONG sur le terrain. Quant aux ressources en devises qu'il procurerait, les populations indigènes en voient très peu la couleur. En Gambie, une étude menée auprès des habitants dépendant de l'industrie touristique a montré qu'ils sont opposés à 99% aux formules "tout compris" de l'industrie touristique, car les entreprises locales perdent des clients au profit des grands complexes étrangers qui rapatrient les bénéfices. On estime que 70 à 80% des devises engendrées par cette industrie retournent aux pays du Nord. Sans compter l'entretien des infrastructures touristiques, à charge des pays d'accueil. Les emplois soit-disant procurés par le tourisme sont saisonniers, sous-qualifiés et non syndiqués. En cas d'endémie, de catastrophe naturelle ou politique, les tours opérateurs vont s'installer ailleurs du jour au lendemain, tant pis pour les travailleurs et la population, jamais consultés. Mais un mauvais

emploi ne vaut-il pas mieux que pas d'emploi du tout? Non, disent les ONG, il faut créer des emplois décents et améliorer les conditions de travail dans le tourisme.

Et l'homme, là-dedans?

Le tourisme de masse, de plus en plus irrespectueux des valeurs locales, entraîne peu à peu le rejet de l'Occidental. Ainsi en Australie, certains lieux sacrés aborigènes transformés en sites touristiques sont violés massivement (500 000 touristes chaque année), comme le Mont Uluru par exemple. Un représentant aborigène ne déclarait-il pas: "Refuser d'ôter ses chaussures dans un temple ou parler à voix haute dans une cathédrale serait considéré comme un acte raciste et ignorant. Ne méritons-nous pas le même respect?".

L'image illusoire que l'homme du Sud se construit d'un Nord, où aurait disparu tout problème social et où "tout le monde il est riche", et où il lui suffit de mimer et de reproduire le modèle du Nord, commence à se modifier sérieusement.

"Pendant longtemps, on n'a pas imaginé que l'autre pouvait trouver cela [le tourisme] discutable. Il est clair que ça change. On attaque les touristes à Louxor, on les kidnappe en Asie. Le "droit" des Occidentaux à se promener partout sur la planète est contesté¹⁷. Ceci restant encore bien sûr anecdotique! Mais...

Alors, que faire?

Même si la visibilité du concept de tourisme durable, né du Sommet de Johannesburg, s'est accrue parmi le public, il n'est pas viable, dans sa forme actuelle en tout cas. Ses principes aboutissent à une discrimination de la clientèle, soit parce que celui-ci est coûteux, soit parce qu'il nécessite un système de quotas pour certaines destinations, soit qu'il nécessite une éducation adéquate. Selon le secrétaire général de l'OMT, **Francesco**

Frangialli, la plupart des formes de tourisme durable resteront des niches modestes du tourisme mondial, car elles ne concernent qu'une minorité de personnes. Comme le dit **Dora Valayer**, après 11 mois de travail, le besoin de repos d'une grande majorité de la population et l'envie d'oubli, d'évasion représentent, avec l'exotisme ou sa représentation, une grande part des arguments de vente du voyage commercial. "Même le meilleur des militants a besoin de souffler, de ne pas s'acharner à faire en vacances ce qu'il fait toute l'année".

Ce pour quoi le tourisme international doit intégrer dans son processus commercial les pratiques équitables tenant compte de toutes les données économiques, sociales, environnementales et culturelles des pays visités. Les récentes crises du tourisme auraient incité les professionnels à y voir un enjeu important au niveau écologique, social et culturel.

Alors, que faire? bis

Il existe, depuis 1999, un Code mondial d'éthique du tourisme adopté par l'OMT et l'ONU. Son ambition est de "Servir [...] de cadre de référence pour les acteurs du tourisme mondial à l'aube des prochains siècles et millénaire". On y aborde la dimension culturelle, sociale et environnementale du tourisme, la liberté religieuse pendant les déplacements, l'exploitation des enfants, etc. Ainsi que la dimension économique: l'encouragement au partenariat Nord-Sud, la responsabilité qui incombe aux multinationales du secteur. Mais comment obtenir l'application de ce code, non coercitif? Pour disposer d'un mécanisme juridique adéquat, un compromis -boiteux- s'est esquissé à Santiago (octobre 1999) entre les partisans d'un "droit d'ingérence touristique" et ceux qui sont attachés aux prérogatives des Etats souverains. Il préfère la conciliation volontaire à l'arbitrage extérieur pour la solution des conflits. Si un conflit

survenait entre une entreprise multinationale et une communauté d'accueil ou ONG sur les incidences sociales ou environnementales d'une nouvelle implantation touristique, on pourrait le régler par référence à des principes acceptés par tous.

Au-delà de toute législation et de tout code, il faut une réelle prise de conscience du citoyen touriste. On ne naît pas touriste, on le devient. Le tourisme durable est avant tout une question de formation et d'éducation. Le rôle de la famille, de l'Etat, des tours opérateurs ("passeurs d'altérité", selon **Philippe Duhamel**) influent sur notre relation au voyage.

Selon **Françoise El Alaloui**,⁸ il faut éduquer le touriste quand il est encore un enfant à être citoyen dans son pays d'origine et dans le Tiers monde.

Le Tiers monde s'apprend! Signé Dora Valayer. ■

1 Association française de réflexion, d'information et d'action sur le tourisme Nord-Sud

2 *Tourisme: histoire de consommation, histoire de dominations?* tourisme-durable.net, mai 2003.

4 *Arbeitsgemeinschaft für nachhaltige Tourismus und Entwicklung, réseau européen pour un développement durable du tourisme, composé d'ONG spécialisées dans la question et principalement germanophones.*

3 Initiative ST-EP (sustainable tourism-eliminating poverty), afin d'encourager le développement du tourisme durable comme force de réduction de la pauvreté.

5 Cf. Philippe Duhamel, "L'exotisme est-il soluble dans le tourisme?", mai 2002, conférence Café de Flore.

6 *Tourism Concern (Royaume-Uni) est, avec Transverses (France) et Equations (Inde), membre du Réseau TEN qui coordonne, au Nord comme au Sud, les associations existantes traitant du tourisme.*

7 Jean Viard, "Court traité sur les vacances, les voyages et l'hospitalité des lieux", Ed. de l'Aube.

8 Cf. "Le Tourisme Equitable", mémoire de recherche, 1999, mis à jour en 2002.

Entretien avec
Walter Coscia

Expert en
coopération industrielle,
assistant en économie
du développement (ULB)

Peut-on considérer les Investissements directs à l'étranger (IDE) comme de l'ingérence ?

Si on se réfère à la signification littérale du terme "ingérence", il est difficile de considérer que les IDE constituent des opérations financières effectuées sans l'autorisation du pays hôte ou en violation des règles du droit international. Bien au contraire, les accords internationaux en matière de commerce et d'investissement, l'ensemble du processus de libéralisation, de déréglementation, de privatisation... qu'on a enregistré au cours de ces dernières décennies, ont élargi considérablement le champ d'activité de ces entités et la légalité de leurs actes.

Aujourd'hui, il existe une adéquation entre la capacité, la liberté effective des groupes transnationaux (STN) de déployer leurs activités internationales et les règles qui régissent le fonctionnement de l'économie mondiale. C'est à l'aune de ce constat qu'on peut mesurer l'ampleur du pouvoir que désormais exerce le réseau de forces transnationales promotrices du processus de mondialisation du capitalisme.

État du monde, faut-il le rappeler, qui n'est pas le produit de décisions démocratiques prises par les États participants au concert international, ni le fruit de l'évolution naturelle de l'ordre des choses, mais qui est bien la résultante d'une dramatique confrontation à l'échelle de la planète entre groupes sociaux et d'États

Investir c'est s'immiscer ?

aux intérêts divergents, si pas contradictoires, et qui portait sur des visions différentes de la logique et des règles de fonctionnement de l'économie mondiale, des rapports économiques internationaux et donc de la participation et de la place effective des différents acteurs aux affaires internationales.

La politique de restructuration globale de l'ensemble des rapports sociaux mise en œuvre par les pays capitalistes hégémoniques à partir de la fin des années '70 s'est traduit pour les États du Sud, confrontés à la crise de la dette, par leur subordination et leur dépendance à l'égard des institutions financières et du marché international. La gestion de la dette a consenti le bradage de pans entiers de l'économie de ces pays au profit des sociétés transnationales.

Toutefois, l'ajustement structurel ne peut être réduit à une simple imposition de politiques favorisant les intérêts des groupes transnationaux. Il a été et est également un processus de recomposition des rapports sociaux internes aux divers États qui y étaient soumis.

N'oublions pas que la nouvelle orientation a été rendue possible par l'échec des politiques nationales de développement (issues du projet de Bandoeng). L'ajustement était tout autant un ajustement des intérêts des groupes hégémoniques des pays du Sud à la nouvelle configuration des rapports mondiaux qu'un ajustement des rapports à l'intérieur même de ces groupes. A titre d'exemple, la cession-bradage des entreprises

publiques déficitaires d'un certain nombre de pays du Sud était d'un côté l'expression de cette faillite et de la défaite des forces qui soutenaient le projet de Bandung et en même temps l'expression de la réorientation des stratégies d'accumulation et de reproduction des intérêts des groupes adhérents et promoteurs de la restructuration.

En conclusion, c'est ce rapport de forces totalement défavorable aux États et aux groupes sociaux porteurs de projets démocratiques de développement, c'est l'affaiblissement et la dépossesion de leur capacité de gouverner et d'exercer leur souveraineté, c'est l'inexistence d'instances internationales de gouvernement démocratique de la société (et donc de l'économie) mondiale, qui pose problème. La question du pouvoir des transnationales doit selon moi être abordée en fonction de cet éclairage.

Considérez-vous que les investissements directs étrangers (IDE) soient en mesure de répondre aux attentes des pays du Sud en termes de développement ?

Parmi les arguments qui militent en faveur d'un rôle positif des IDE nous trouvons la contribution de ces investissements : à l'augmentation du taux d'investissement et à l'expansion du stock de capital dans le pays d'accueil, à la création et au maintien d'emplois productifs, au transfert de technologie et de compétence de gestion, au développement et à la

promotion d'activités de sous-traitance et de synergies avec des opérateurs locaux, etc. On constate également que ces investissements ont des effets d'entraînement limités sur l'économie du pays hôte, qu'ils peuvent être par leur maîtrise des circuits de distribution, par leur puissance financière et technologique, un vecteur de dépendance à l'égard des pays industrialisés, qu'ils peuvent conduire à une domination du marché local par quelques grandes firmes étrangères et nuire aux producteurs locaux, qu'ils exploitent une main-d'œuvre sous-payée. L'effet d'entraînement sur l'économie locale est d'autant moins évident que ces firmes ne réinvestissent pas sur place les profits réalisés.

Au-delà de cet argumentaire formel, on doit relever que ce sont ces sociétés qui ont joué le rôle moteur dans le processus de mondialisation de l'économie. Par leur stratégie d'expansion, elles ont déterminé la destination et la localisation des investissements directs et des flux commerciaux à l'échelle mondiale aggravant la polarisation et le largage des pays les moins développés, en particulier ceux du continent africain. Le caractère marginal des flux d'investissement étranger à destination de l'Afrique n'a pas empêché la prise de contrôle par ces groupes d'un certain nombre d'entreprises (les programmes d'ajustement par la privatisation ont favorisé cette appropriation) évoluant dans des secteurs stratégiques de ces pays.

Il est évident que le développement des économies du Sud, comme celles d'ailleurs du reste du monde, ne peut résulter de l'intervention résolutive des firmes transnationales. Au contraire, je suis convaincu que l'instauration d'un gouvernement démocratique mondial de l'économie, la réponse aux besoins actuels et à venir des populations mondiales passera

par la démocratisation des choix en matière économique, technologique, financière qui, jusqu'à présent, restent confinés dans les conseils d'administration de ces grandes entités (sans parler de celles d'autres acteurs) et qui répondent à la finalité de valorisation optimale du capital.

Des mesures peuvent-elles être mises en place afin d'empêcher le rapatriement des profits ?

La question qui est posée comporte un paradoxe de fond qui rend irréaliste la matérialisation d'un tel scénario. En effet, elle suppose le maintien du caractère " privé étranger " de l'investissement opéré par la firme transnationale avec la " nationalisation " (même si la filiale de la STN garde la propriété de ces fonds) des bénéfices qui résulteraient de cet investissement. Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de firmes transnationales qui seraient disposées à jouer le jeu.

Une telle mesure, si appliquée par l'ensemble des pays, mettrait un terme à la transnationalisation des firmes et au processus de mondialisation. En effet, la mise en valeur différenciée du capital à l'échelle mondiale exige une centralisation de la planification de l'espace économique et de la gestion de la trésorerie des groupes transnationaux. Les techniques et moyens dont disposent les STN pour organiser les flux de circulation interne des moyens et des emplois financiers sont multiples. Ils ont été rendus d'autant plus utilisables, efficaces et opaques que les États et institutions internationales ont renoncé à opérer toute véritable surveillance des mouvements des capitaux.

Comme une déconnexion totale des pays du Sud du marché mondial et des flux d'investissements directs étrangers n'est nullement envisageable,

ni souhaitable, ces pays doivent assurer une ouverture maîtrisée de leurs économies qui corresponde à leurs besoins et à leur stratégie autonome de développement. Cette réhabilitation des capacités de gouvernement, du rôle de l'État, doit aller de pair avec l'instauration d'un cadre institutionnel et d'un dispositif légal et réglementaire au niveau international permettant une régulation démocratique du fonctionnement de l'économie mondiale et qui assure l'insertion active des pays du Sud au sein de cette dernière.

Ce nouveau dispositif devra comporter inévitablement des mesures destinées à " civiliser " le fonctionnement des transnationales. C'est ce cadre qui rendra pertinentes et efficaces les diverses tentatives nationales tendant à maîtriser les flux d'investissements directs sur leurs territoires. En effet, des techniques de restriction du rapatriement des bénéfices existent et ont déjà été expérimentées par un certain nombre de pays en développement. Par exemple : l'établissement de plafonds des profits rapatriables vers la société-mère, la soumission des STN à une fiscalité spécifique finalisée à financer des programmes publics de Recherche et Développement, l'obligation pour ces firmes d'investir dans des projets locaux de recherche, l'obligation d'établir des sociétés conjointes comprenant une participation majoritaire de partenaires locaux, etc.

La question centrale reste donc bien la nécessité de modifier la logique actuelle qui anime le processus d'unification de l'économie mondiale. ■

*Propos recueillis par
Denis Horman
chargé de recherches au
GRESEA*

Tout privatiser SVP

Makhtar Diouf est enseignant-chercheur en sciences économiques à l'Institut Fondamental d'Afrique Noire (IFAN), Université Cheikh Anta Diop de Dakar, au Sénégal. Il est également collaborateur du Forum du Tiers Monde, animé par Samir Amin et dont le siège est à Dakar. Makhtar Diouf a publié deux ouvrages: "L'Afrique dans la mondialisation" et "L'endettement, puis l'ajustement, l'Afrique des Institutions Bretton Woods". Interview.

Dans la conclusion de votre livre "L'Afrique dans la mondialisation", vous écrivez: "Pour le continent, la mondialisation actuelle a toutes les allures d'un scénario de recolonisation clandestine et collective, mais cette fois, sans conquête territoriale; ceci pour assurer son intégration plus complète à l'économie mondiale". Qu'est-ce à dire?

Je suis consterné par la passivité des gouvernements et des élites intellectuelles d'Afrique, dont l'attitude est de considérer la mondialisation comme un phénomène tout à fait naturel, auquel il faut simplement chercher à s'adapter. La mondialisation, née avec le capitalisme, a véritablement commencé avec le colonialisme. Et, une forme nouvelle de celle-ci a surgi, début des années 80, pour s'amplifier dans les années 90. C'est en 1979 que le FMI et la Banque mondiale, renforçant leur collaboration, vont se livrer à une véritable division du travail autour de deux commandements: "libéralisez, privatisez" et "moins

d'Etat, mieux d'Etat"! Les politiques économiques que ces deux institutions implantent en Afrique, qu'on appelle "programmes d'ajustement structurel", vont marquer le continent sur les vingt années qui suivent.

Dans les années 80, avec les premiers programmes d'ajustement, il n'était question de privatisation que pour les entreprises publiques déficitaires. Avec la relance de la mondialisation dans les années 90, un nouveau pas est franchi. C'est l'ensemble des services publics qui est visé: l'eau, l'électricité, les télécommunications...

C'est ainsi que la société française de télécommunications, France Télécom, fait son entrée comme actionnaire principal dans le capital de la Société Nationale de Télécommunications (Sonatel). La Société Nationale des Eaux du Sénégal (Sonees) passe sous le contrôle de la Saur, société commune à Bouygues et Electricité de France (EDF). La Société Nationale d'Electricité (Senelec) est rachetée par Hydro-Québec (Canada) et Elyo (France).

Je n'ai pas d'opposition de principe aux privatisations. Encore faut-il que la privatisation présente un avantage sur l'entreprise publique. Or, ce ne fut pas le cas. Bien au contraire. La qualité du service ne s'est pas améliorée. C'est la fréquence des coupures pour les fournitures d'eau et d'électricité, avec des tarifs régulièrement à la hausse. Depuis la privatisation de l'eau, il y a une dizaine d'années, il est stipulé que son prix au m³ doit augmenter de 3%, chaque année. Les privatisations ont entraîné également beaucoup de compression de

personnel.

Dans l'agriculture, il y eu ce qu'on a appelé "la nouvelle politique agricole", cherchant à "responsabiliser les paysans, en les dégageant de la tutelle des sociétés rurales d'encadrement". En fait, elle consacre le désengagement de l'Etat, la suppression des subventions aux engrais, entraînant, pour les paysans, une augmentation sensible et insupportable des charges d'exploitation.

Enfin, la mondialisation néo-libérale, c'est quoi pour vous ?

C'est du totalitarisme politique, économique et culturel. Il y a un modèle unique occidental que tout le monde doit suivre. C'est incroyable, ça! Il y a quand même des spécificités locales, régionales qu'il faut respecter. Si l'on prétend poursuivre l'objectif du développement, il faut alors accepter que chaque pays puisse y aller, à partir de ses conceptions, ses réalités. Une des caractéristiques essentielles du néo-libéralisme, c'est la liquidation de l'Etat: "moins d'Etat, mieux d'Etat". Certes, l'Etat, en Afrique, n'a pas été performant dans sa politique économique. Mais, dans les pays développés, l'Etat ne s'est jamais tenu à l'écart du développement. Aux Etats-Unis, en plein libéralisme, on voit le gouvernement défendre les groupes sidérurgistes contre les Européens et les Asiatiques. Aux Etats-Unis, comme en Europe, l'Etat intervient également pour défendre les agriculteurs avec ses subventions. Et, en même temps, on nous dit, en Afrique, qu'il ne faut pas

que l'Etat intervienne, alors qu'il a un rôle essentiel à jouer. Ca fait bien deux poids, deux mesures.

La Banque mondiale est bien présente au Sénégal, même en liaison avec la société civile. On la voit plutôt d'un bon œil. Elle fait son auto-critique et parle de "bonne gouvernance".

La Banque mondiale a tendance, depuis quelques années, à se présenter sous un visage plus sympathique. Elle réalise son autocritique, ce que le FMI ne fait pas. Dans un document, elle a même remis en cause ce qu'elle a accompli au Sénégal. Elle devient plus fréquentable auprès de certains secteurs, parmi les ONG.

Mais, cela reste la même institution que le FMI. Elles travaillent ensemble de manière concertée. L'initiative de compléter l'ajustement économique par l'ajustement politique vient de la Banque mondiale. Mais ses statuts ne lui permettent pas d'introduire des clauses politiques dans ses interventions. Pour contourner la difficulté, la conditionnalité politique est introduite sous le terme "bonne gouvernance": le respect de la loi et des droits de l'homme, le pluralisme politique, la liberté de presse, etc.

Là aussi, on est dans le deux poids deux mesures.

Voyez ce qui vient de se passer au Zimbabwe. Ce n'est quand même pas un pays d'Afrique où les droits de l'homme sont les plus bafoués. Le président a été élu avec 58% des voix, c'est quand même acceptable. Dans la même semaine, en Tunisie, Ben Ali était réélu avec 90% des voix. Pour quelqu'un qui est élu avec 58% des voix, on parle de fraude. En fait, ce qu'on lui reproche, c'est de proposer la nationalisation des terres. Vous avez les Zimbabwéens blancs, qui représentent à peine 1% de la population, mais qui occupent 70% des terres. Le président plaide pour une réforme agraire, qui aurait du être

réalisée depuis 20 ans. C'est le branle-bas. Les Britanniques défendent les fermiers, ressortissants britanniques. Et ils passent à l'offensive, en accusant le Zimbabwe de ne pas respecter les droits de l'homme.

En fait, dans le cadre de nouveaux partenariats avec un pays africain, les conditions à remplir sont plutôt: le respect du droit de propriété, contre l'expropriation, la réduction des taxes à l'importation et de l'impôt sur les sociétés, la mise en place de mesures d'attraction de l'investissement extérieur, l'adhésion à l'OMC et la poursuite des programmes d'ajustement, avec un certificat de bonne conduite délivré par le FMI et la Banque mondiale.

Une des dernières initiatives africaines, très éclairante à ce propos, se trouve dans le NEPAD, le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique. On a laissé entendre que cette initiative avait été prise par quatre présidents de pays africains, dont le Sénégal, qu'elle venait des Africains eux-mêmes, et cela pour dédouaner la Banque mondiale. En fait, c'est un document du G8, appuyé bien évidemment par le FMI et la BM. On y retrouve la conditionnalité politique, la bonne gouvernance. Toutes les mesures, qui se trouvent dans les programmes d'ajustement structurel, se retrouvent dans le NEPAD.

Vous parlez également de l'OMC et des nouvelles exigences de la mondialisation.

Quelles en sont les conséquences pour l'Afrique ?

Un exemple! En juin 2000, un accord de partenariat entre les 15 pays de l'Union européenne et les 77 pays ACP (Afrique Caraïbes, Pacifique) est signé à Cotonou. "L'accord de Cotonou" porte en tous points la marque de l'OMC. Il est stipulé que "la coopération économique et commerciale vise à promouvoir l'intégration progressive et harmonieuse des

Etats ACP dans l'économie mondiale". En fait, cet accord concrétise la libéralisation du commerce mondial à la sauce OMC, l'ouverture sans restriction de marchés des ACP aux pays de l'UE, avec la perte de recettes douanières, les mains libres aux entreprises privées, l'affaiblissement de l'Etat africain. Des études d'impact, effectuées par l'UE en 1999, montrent que les nouveaux accords vont faire subir aux ACP des pertes de recettes publiques de 16% à 37%. Après 2007, plus question de préférences commerciales unilatérales pour ces pays, de libre accès des produits ACP sur le marché européen.

Dans votre deuxième livre "L'endettement, puis l'ajustement", vous consacrez un long chapitre au "problème de la dette" de l'Afrique. Ce n'est pas un hasard!

La dette extérieure de l'Afrique est une pierre au cou de notre continent. En 2002, cette dette s'élevait à 204 milliards de dollars. Les pays d'Afrique subsaharienne, dont la presque totalité de la dette est détenue par les institutions financières internationales et les Etats du Nord, remboursent plus, en service de la dette, que ce qu'ils reçoivent en prêts et c'est plus que l'addition des budgets de santé et d'éducation de toute la région. Ces pays ne comptent, pour amortir leur dette, que sur les recettes d'exportation de produits primaires, alors que les termes d'échange leur sont constamment défavorables. Selon la CNUCED 2000, pour la période 1996-1997, l'Afrique subsaharienne a exporté, en quantité, 25% de plus qu'en 1980-1981, alors que la valeur relative de ces exportations avait baissé de 35%.

Je suis pour l'annulation pure et simple de cette dette africaine. Une telle position peut paraître outrancière, et pourtant, elle n'est pas sans fondement. Les dettes ont été contractées

par des dirigeants sans aucune légitimité populaire, gérant leur pays pour leurs propres intérêts ou pour le compte d'intérêts extérieurs. Le service de la dette correspond, pour plus de la moitié, à des sommes qui n'ont pas été perçues, étant de type usuraire, avec des intérêts élevés et des commissions. Les capitaux effectivement perçus sont retournés dans les pays prêteurs, en paiement d'importations et de service souvent surfacturés. Une grande partie de ces capitaux empruntés a été réexportée sous forme de fuite de capitaux. L'annulation pure et simple de la dette africaine ne coûterait rien aux créanciers. Dans les dernières années, les banques privées se sont fait rembourser leurs créances par les pays endettés, et le FMI, la BM comme les gouvernements du Nord ont déjà reçu bien plus que ce qu'ils ont prêté. Le problème, c'est que la dette est utilisée comme moyen de pression pour obliger les pays africains et les autres à ajuster leur politique aux intérêts des grandes puissances économiques et politiques. C'est pour cela que les campagnes internationales pour l'annulation de la dette du Tiers Monde, si importantes soient-elles, entament un travail colossal.

Vous concluez votre livre "l'Afrique dans la mondialisation" par cette phrase: "C'est dans sa forme d'impérialisme économique et culturel et ses retombées néfastes que le mondialisme est inacceptable pour l'Afrique et le tiers monde. Le problème est de savoir s'il est possible de faire du mondialisme autrement". Que voulez-vous dire?

Je dois bien avouer que je ne suis pas optimiste sur l'évolution des choses. D'abord, on s'attaque à de faux problèmes. Tenez par exemple, ce sommet international sur l'informatique,

sur la fracture numérique qui se tient actuellement à Genève et où notre président intervient. On veut nous faire croire qu'internet va régler une grande partie de nos problèmes. Mais, le problème, pour les Africains, ce n'est pas internet, ce n'est pas l'ordinateur. Avant la fracture numérique, il y a la fracture alimentaire, sanitaire, éducationnelle.

Autre exemple: dans les années 1970, le débat entre les économistes portait sur les termes de l'échange, l'échange inégal. Depuis les programmes d'ajustement structurel, cette question est tombée dans les oubliettes. Or, tant que le problème des matières premières, de la dégradation des termes d'échange, de l'effondrement du cours du café et d'autres produits ne sera pas résolu, les pays africains ne pourront pas s'en sortir.

Dans les instances internationales, comme l'OMC, les petits pays du tiers monde ne sont pas écoutés, à fortiori quand ils se présentent chacun de leur côté. La moindre des choses, c'est que l'Union africaine y aille et parle d'une seule voix, appuyée préalablement par des réunions, des concertations et des propositions au niveau des organisations sous-régionales et régionales.

Il y a une quarantaine d'années, le Sénégal était autosuffisant sur le plan alimentaire. Aujourd'hui, il importe plus de 80% des produits alimentaires dont une grande partie vient du Nord. Qu'en est-il de la possibilité d'un marché commun régional en Afrique de l'Ouest?

Ici, à la Faculté, j'enseigne, depuis plus de 30 ans, une matière qui s'appelle "intégration des économies africaines". Combien d'études n'avons-nous pas réalisées, combien de recommandations qui dorment dans les tiroirs. Il existe un certain commerce entre pays limitrophes, et cela, depuis la période pré-coloniale. Il s'agit de pro-

duits locaux, comme les dattes, d'autres fruits, l'encens, bref, des produits typiquement africains et qui n'intéressent pas spécialement les pays et consommateurs du Nord. Il y aurait certainement des possibilités pour des échanges plus grands entre pays voisins. Mais cela implique de grands bouleversements. La libéralisation du commerce et la baisse de mesures tarifaires ont ouvert largement les vannes aux produits du nord à des prix de dumping, laminant au passage nos cultures vivrières, démantelant notre sécurité et notre souveraineté alimentaires.

Où en sont chez vous les capacités de mobilisation de la société civile?

Les mobilisations sont ponctuelles, assez dispersées et sur des problèmes bien délimités. Les syndicats s'occupent de revendications localisées. Dernièrement, les centrales syndicales ont mobilisé contre les prix trop élevés des produits alimentaires, pour la diminution de la fiscalité indirecte, la TVA, qui est passée de 10% à 18% sur la consommation, mesure imposée par le FMI aux pays africains. Mobilisation également contre la discrimination au niveau des impôts directs, qui touchent surtout les salariés. Les professions libérales, les commerçants déclarent, eux, ce qu'ils veulent. Mais ces mobilisations restent dispersées, limitées. Il y a également à Dakar une filiale du mouvement international ATTAC. Mais, je n'ai pas encore vu de mobilisation concrète de cette coordination. ■

¹ Makhtar Diouf, *L'Afrique dans la mondialisation*, Forum du Tiers-Monde, Ed. L'Harmattan 2002, 235 pp.

Makhtar Diouf, *L'endettement puis l'ajustement, l'Afrique des institutions Bretton-Woods*, Forum du Tiers-Monde, Ed. L'Harmattan 2002, 230 pp.

Liste des interventions militaires des États-unis (<http://www.cybersolidaires.org/docs/guerusa.html>)

Cette liste incomplète débute arbitrairement au 20^{ème} siècle avec la 4^e intervention états-unienne au Panama. Elle va de la simple "évacuation des étrangers" au bombardement atomique. Un exercice de mémoire pour l'avenir.

Panama. 1919-1920. Troupes. "Devoirs policiers" durant le mécontentement postélectoral.

Guatemala. 1920. Troupes. Intervention durant deux semaines contre les syndicats.

Chine. 1922-1927. Naval, troupes. Intervention durant la révolte nationaliste.

Honduras. 1924-1925. Troupes. Débarquement en deux occasions durant la révolte électorale.

Panama. 1925. Troupes. Les marines répriment une grève générale.

Chine. 1927-1934. Troupes. Les marines se stationnent dans le pays.

El Salvador. 1932. Naval. Navires de guerre envoyés durant la révolte de Farabundo Martí.

Grèce. 1947-1949. Opération de commando. Les États-Unis dirigent l'extrême-droite durant la guerre civile.

Allemagne. 1948. Menace nucléaire. Des bombardiers avec une capacité atomique protègent certaines installations.

Puerto Rico. 1950. Opération de commando. La rébellion pour l'indépendance est écrasée à Ponce.

Corée. 1950-1953. Troupes, naval, bombardements. Menace nucléaire. Les États-Unis et la Corée du Sud luttent contre la Chine et la Corée du Nord.

Iran. 1953. Opération de commando. La CIA impose le Shah.

Guatemala. 1954. Opération de commando, bombardement, menace nucléaire. La CIA dirige l'invasion après les nationalisations du gouvernement démocratique.

Égypte. 1956. Menace nucléaire, troupes. On prévient les Soviétiques de se tenir loin de la crise de Suez.

Irak. 1958. Menace nucléaire. On avertit l'Irak de ne pas envahir le Koweït.

Vietnam. 1960-1975. Troupes, naval, bombardements, menace nucléaire. Rébellion sud-vietnamienne contre le Vietnam du Nord. De un à deux millions de personnes meurent durant la plus longue guerre impliquant les

États-Unis. Menaces de bombes nucléaires en 1968 et 1969.

Cuba. 1961. Opération de commando. L'invasion de la baie des Cochons, dirigée par la CIA, est un fiasco.

Cuba. 1962. Menace nucléaire. Naval. Blocus durant la crise des missiles.

Laos. 1962. Opération de commando. Guérilla.

Panama. 1964. Troupes. Des Panaméens sont assassinés pour avoir exigé la restitution du canal.

Indonésie. 1965. Opération de commando. Un million de personnes meurent lors d'un coup d'État militaire appuyé par la CIA.

République Dominicaine. 1965-1966. Troupes, bombardements. Les marines débarquent durant le processus électoral.

Guatemala. 1966-1967. Opération de commando. Les Bérés verts interviennent contre les rebelles.

Cambodge. 1969-1975. Bombardements, troupe, naval. Deux millions de personnes meurent après plusieurs années de bombardements, de famine et de chaos politique.

Chili. 1973. Opération de commando. Coup d'État appuyé par la CIA.

Angola. 1976-1992. Opération de commando. La CIA aide les rebelles appuyés par l'Afrique du Sud.

Iran. 1980. Troupe, menace nucléaire.

Libye. 1981. Naval. Deux avions libyens sont abattus.

El Salvador. 1981-1982. Opération de commando, troupes, conseillers, vols en rase-mottes. Aide dans la guerre contre les rebelles.

Nicaragua. 1981-1990. Opération de commando, naval. La CIA dirige les invasions contre les contras.

Liban. 1982-1984. Naval, bombardements, troupes. Les marines expulsent l'OLP.

Grenade. 1983-1984. Troupes, bombardements. Invasion quatre ans après la révolution.

Libye. 1986. Bombardements, naval.

Iran. 1987-1988. Naval, bombardements. Les États-Unis interviennent en faveur de l'Irak durant la guerre.

Libye. 1989. Naval et aérien. Deux avions libyens sont abattus.

Philippines. 1989. Aérien. Couverture aérienne pour appuyer le gouvernement contre le coup d'État.

Panama. 1989-1990. Troupes, bombardements. Capture du général Antonio Noriega. 27.000 soldats interviennent. Plus de deux mille morts.

Arabie Saoudite. 1990-1991. Troupes, avions. 540.000 soldats se stationnent dans ce pays et dans les pays voisins à la veille de l'invasion de l'Irak.

Irak. 1990-?. Bombardements, troupes, naval. Opération Tempête dans le désert. Plus de 200.000 morts.

Somalie. 1992-1994. Troupes, naval, bombardements. Les États-Unis dirigent l'occupation durant la guerre civile.

Yougoslavie. 1992-1994. Naval. Blocus de l'OTAN/USA contre la Serbie et le Monténégro.

Bosnie. 1993-1995. Avions, bombardements. Zone patrouillée durant la guerre civile. Avions abattus. Bombardements des Serbes.

Haïti. 1994-1996. Troupes, naval. Blocus contre le gouvernement militaire. Troupes pour réinstaller le président Aristide.

Zaïre. 1996-1997. Troupes. Présence des marines dans les camps de réfugiés.

Soudan. 1998. Missiles. Bombardement d'une usine pharmaceutique prise pour une usine de fabrication d'armes chimiques.

Afghanistan. 1998. Missiles. Attaques des camps d'entraînement des groupes fondamentalistes.

Yougoslavie. 1999-?. Bombardements, missiles. Bombardement fait par l'OTAN.

Macédoine. 2001. Troupes. L'OTAN/USA mobilise des troupes pour désarmer les rebelles albanais.

Afghanistan. 2001. Mobilisation massive des États-Unis pour attaquer le régime taliban. La guerre pourrait s'étendre à toute la région...

René De Schutter
GRESEA

Du droit d'ingérence des peuples du Sud dans les affaires des multinationales

Comme toujours, ou plutôt comme disait **Marx**: "il faut remettre les choses à l'endroit; elles étaient tête à l'envers".

Le Nord a inventé le droit, voire le devoir, d'ingérence et on en parle beaucoup dans ce numéro et dans cet article.

Mais dès le départ, nous voulons affirmer: "*il faut que les peuples du Sud puissent s'ingérer, aient le droit de s'ingérer dans les affaires des multinationales*"; c'est la réelle signification du droit au développement d'aujourd'hui.

Le droit au développement, tel qu'il est affirmé solennellement dans un nombre impressionnant de textes de droit international, c'est le droit pour les peuples et leurs Etats de mener à bien, par leur propre cheminement, leurs objectifs politiques, sociaux, économiques et culturels, à condition, bien évidemment, de respecter les valeurs considérées aujourd'hui comme universelles, comme les droits de l'homme, ...

Dans le monde globalisé d'aujourd'hui, ce sont les multinationales qui font la loi et qui dictent les limites, contraintes et conditions mises aux peuples et à leurs Etats en matière de développement et de cheminement pour y parvenir.

C'est pourquoi, s'il faut continuer à se battre pour qu'au niveau des Etats et des institutions intergouvernementales il y ait véritablement liberté de choisir son développement, cette liberté ne sera réelle que si les peuples du Sud peuvent s'ingérer dans les affaires des multinationales, car c'est au sein de ces dernières que se décide l'avenir des

peuples.

C'est cela le véritable sens de la Responsabilité économique des entreprises et de la redevabilité qui en découle.

Suivre avec rigueur un raisonnement basé sur la réalité.

Nous allons montrer ci-après que si on veut prendre au sérieux le droit au développement de tous les peuples, il faut instituer leur droit d'ingérence dans les affaires des multinationales.

Droit au développement signifie, nous l'avons rappelé ci-dessus, le droit de choisir son propre modèle de développement et les moyens d'y parvenir.

Les politiques suivies par les Institutions Financières Internationales, l'OMC, ... aboutissent à enlever aux Etats beaucoup de leurs possibilités d'action.

Dans ce "vide de pouvoir" imposé par les IFI, ..., les multinationales s'installent et imposent leur choix de modèle de développement. (c'est d'ailleurs là le but poursuivi par les tenants du "Tout au marché").

Au surplus, les Etats ne veulent souvent pas réagir à cet emprise des multinationales, soit parce qu'ils sont liés par les Programmes d'Ajustement Structurel et/ou leur dette, soit parce qu'ils veulent, à tout prix, attirer les Investissements Directs Etrangers, soit parce qu'ils sont corrompus.

Et donc, nous parlons du droit des

peuples, par l'intermédiaire des Etats soit par d'autres cheminements (accords régionaux, mouvements sociaux, opinion publique, ...).

Le droit des peuples et de leurs Etats de responsabiliser les entreprises qui agissent sur leur territoire, de leur demander de rendre des comptes, c'est la conséquence logique de l'analyse de la situation réelle du Tiers-monde, caractérisé par le rôle des entreprises "globales" dans leur mode de développement.

Il faut donc réclamer le droit d'ingérence des Peuples du Sud dans les affaires des multinationales, voire leur devoir d'ingérence. ■

Fabrice Wilvers
GRESEA

Pour en savoir plus...

Articles

>> Les ambiguïtés du droit d'ingérence humanitaire / Olivier Corten; juillet-août 1999, p. 57-59
http://www.unesco.org/courier/1999_08/fr/ethique/txt1.htm

>> L'autorisation de recourir à la force à des fins humanitaires : droit d'ingérence ou retour aux sources? / Olivier Corten, Pierre Klein, in *European Journal of International Law (EJIL)*, vol. 4 n° 4, octobre 1993, [13 p.]
<http://www.ejil.org/journal/Vol4/No4/art3.html>

>> Contre le droit d'ingérence / J.-C. Cabanel; 12 août 2003, [7 p.]
http://jccabanel.free.fr/mt_contre_le_droit_dingence.htm

>> Droit ou devoir d'ingérence, droit à l'assistance : de quoi parle-t-on? / Yves Sandoz; in *Revue internationale de la Croix-Rouge* n°795, août 1992, p.225-237
<http://www.icrc.org/web/fre/sitefre0.nsf/html/5FZGL5?OpenDocument>

>> Un droit d'ingérence? / Mario Bettati; in *Revue générale de droit international public*, 1991, p.639-670

>> Le droit d'ingérence en question / Georges Bénar; 21 juillet 1999, [6 p.]
<http://perso.wanadoo.fr/credh.benar/corten.htm>

>> Droit international humanitaire, droit d'ingérence humanitaire et souveraineté des états / Vieux Malick Tamedou; in *Afrique 2000 : Revue africaine de politique internationale* n°27/28, avril-octobre 1997, p.71-88

>> Ingérence ou colonialisme? / Bernard Kouchner, Hubert Védrine; in *Le Nouvel Observateur* n°2050, 19 février 2004, p. 52-53

<http://lenouvelobshebdo.nouvelobs.com/articles/p2050/a233383.html>

>> Ingérences inhumanitaires (interview de Jean Bricmont) / Valérie Labrousse; 12 mars 2003, [1 p.]
http://jt.digipresse.com/site/page.php?num_art=871

>> Les interventions de paix et le droit d'ingérence / Francisco-José Valiente, Charles Trottier; [12 p.]
http://www.dandurand.uqam.ca/download/gripci/valiente-trottier_ingerence.html

>> Les pièges de l'engagement humanitaire. Droit d'ingérence ou devoir d'ingérence? / Rony Brauman; mars 2000, [9 p.]
http://www.politique-autrement.asso.fr/lettre/lettre_20.htm

>> The principle of non-interference in the internal affairs of states / Momir Milojevi_; in *Law and politics*, vol.1, n°4, 2000, p.427-447
<http://facta.junis.ni.ac.yu/facta/lap/lap2000/lap2000-07.pdf>

>> The principle of non-interference and the future of multinational intervention in Africa / Mark Malan; in *African Security Review*, vol. 6, n°3, 1997, [9 p.]
<http://www.iss.co.za/Pubs/ASR/6No3/Malan.html>

Monographies

>> Belgique-Zaïre : le grand affrontement / Gauthier de Villers, Jean-claude Willame; Centre d'étude et de documentation africaines, in *Les cahiers du CEDAF* n°1-2, 1990, 171 p.

>> Dérives humanitaires : états d'urgence et droit d'ingérence / Marie-Dominique Perrot (dir.); PUF, Coll. Enjeux, in *Nouveaux Cahiers de l'IUED* n°1, 1994, 163 p.

>> Droit d'ingérence ou devoir d'assistance humanitaire? / Alain Pellet (dir.); La Documentation Française, in *Problèmes politiques et sociaux : Dossiers d'actualité mondiale* n°758/759, 1er-22 décembre 1995, 133 p.

>> Le droit d'ingérence humanitaire / Konstantinos Tsagaris; mémoire en vue de l'obtention du DEA Droit International et Communautaire, sous la dir. de S. Karagiannis, Université de Lille II, Faculté de Sciences Juridiques, Politiques et Sociales, septembre 2001, 127 p.
<http://194.167.255.17/telechargement/memoires/tsagaristk01.pdf>

>> L'ingérence et conditionnalité démocratique : l'état de la question / René De Schutter; Gresea, Coll. Actualités Gresea, avril 1993, 28 p.

>> Ingérence économique : la mécanique de la soumission / Christian Comélieu (dir.); PUF, Coll. Enjeux, in *Nouveaux Cahiers de l'IUED* n°2, 1994, 151 p.

>> L'ingérence humanitaire et les organisations internationales / Monique St-Pierre, GRIPCI (Groupe de Recherche sur les Interventions de Paix dans les Conflits Intraétatiques), in *Note de recherche* n°7, juin 1998, 85 p.
http://www.dandurand.uqam.ca/download/gripci/st-pierre_ingerence.doc

>> La mondialisation et les pays en développement / Ali Bayar; Presses universitaires de Bruxelles, 2000, 286 p.

>> Le tourisme international vu du Sud : essai sur la problématique du tourisme dans les pays en développement / Mimoun Hillali, préf. Marc Laplante; Presses de l'Université du Québec, coll. Tourisme, 2003, 252 p. ■

Les feuilles de route du GRESEA

Voyage à Dakar

Du 28 novembre au 12 décembre 2003, Denis Horman, chargé de recherches au Gresea, a séjourné à Dakar, Sénégal. Le but de la mission était d'établir des contacts dans le cadre de la construction du réseau international (dimension Sud) du Gresea et de recueillir une série d'éléments (témoignages, documents...) sur les conséquences économiques et sociales des décisions prises par les multinationales agro-alimentaires. Plusieurs interviews ont mis en évidence un "cas d'école": les importations de poulets et de cuisses de poulets congelés au Sénégal et dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, avec leurs conséquences pour les populations locales, à savoir le démantèlement d'un marché de production locale, une catastrophe pour la santé, l'opacité sur la traçabilité et la provenance des produits.

En collaboration avec des partenaires belges et de pays limitrophes, et en soutien avec des campagnes lancées en Afrique de l'Ouest (Cameroun, Sénégal, etc.), le Gresea apportera sa contribution, en menant un travail de recherche sur la "filière", les groupes exportateurs (Belgique et pays limitrophes).

Sélingué

Du 15 au 19 décembre derniers s'est tenu à Sélingué, au Mali, un séminaire de rencontres et d'échanges sur la participation de la société civile ACP à la mise en œuvre de l'Accord de Cotonou. Inscrite dans le cadre de la mise en place progressive depuis fin 2002 d'un réseau francophone sur l'Accord de Cotonou, cette rencontre était organisée par le CAD/Mali en collaboration

avec le "groupe Cotonou Belgique" (CNCD, SOS faim, POLLEN, FERAD, Oxfam solidarité et GRESEA). S'y sont retrouvés des délégués de ces différentes organisations, ainsi que des représentants d'organisations de huit autres pays africains directement impliqués dans des actions de sensibilisation de la société civile aux enjeux qui entourent la mise en œuvre de l'Accord de Cotonou. Ce séminaire – qui s'est terminé sur une "Déclaration de Sélingué" – fut une réussite: il a permis aux participants de renforcer leurs connaissances et de consolider leurs capacités et projets de mobilisation et d'actions nationales et collectives. C'est dans le cadre de ces actions de suivi que le GRESEA sortira prochainement une brochure de vulgarisation sur les Accords de Partenariat Economique (APE) actuellement en négociation entre l'UE et des régions ACP. Partant d'un rappel de ce que sont ces APE et de l'état des négociations en cours, la brochure fera le point sur les enjeux politiques, économiques et sociaux, et sur les inquiétudes des ACP face à la position de l'UE.

Forum social mondial de Mumbai

La délégation du Gresea était composée de trois personnes: Brahim Lahouel, Nathalie Van Verre et Denis Horman. Nous étions là, non seulement pour participer à l'événement, mais également pour prendre le maximum de contacts internationaux dans le cadre de la construction de notre réseau international lequel devrait nous aider à discerner les conséquences, pour les populations du Sud, des décisions prises par les acteurs économiques du Nord (ce qui est le fil conducteur de notre pro-

gramme de travail quinquennal). Ainsi, tirant profit des moments en dehors des réunions du Forum, des contacts (et même des interviews) ont pu être réalisés avec des membres du Forum social africain présents à Mumbai. Ces contacts venaient du Sénégal, Mali, Bénin, Côte d'Ivoire, Congo (RCD), Congo Brazzaville et le COSATU (Johannesbourg, Afrique du Sud). Plusieurs contacts également de l'Inde: quelques organisations paysannes (le monde rural en Inde, c'est 60% de la population active); le "Integrated Rural People Development society" de Tamil Nadu et le "Planning-Education-Ecologie-Technologie-Media" de Mandras. Quelques contacts également pour l'Asie (en dehors de l'Inde): Focus on the Global South (Thaïlande); Korean People Action against FTA-WTO (Corée du Sud); Via Campesina (Colombie).

Pour le monde syndical, nous avons pu établir des liens avec des syndicalistes ayant exprimé un grand intérêt à une collaboration future avec le Gresea: des égyptiens du "center for trade union and workers services", espagnols de la "Confederacion sindical de comisiones obreras", palestiniens de "Democracy and Workers' Rights center in Palestine", japonais de la "East Japan railway workers' union" et colombiens "syndicat de l'alimentation de Bogota".

News Flash

Le Gresea diffuse depuis peu des commentaires sur des sujets d'actualité en relation avec à ses travaux. Le dernier concerne la bombinette que Pascal Lamy a déposé sous l'OMC. Vous le trouverez à la page d'accueil de notre site www.gresea.be ■

Le vendredi 28 mai 2004

A l'occasion de ses 25 ans

**Le Groupe de Recherche pour une Stratégie économique alternative
organise en association avec
l'International Restructuring Education Network Europe
(IRENE - Tilburg, Pays-Bas)
et à l'invitation du sénateur Pierre Galand**

**un colloque international
au Parlement belge**

**GOUVERNANCE MONDIALE EN CRISE
LE DÉVELOPPEMENT, UN PRIVILÈGE DES ENTREPRISES?**

Exposé des motifs

L'organisation de ce colloque poursuit trois objectifs.

Amener les acteurs politiques, syndicaux et associatifs, concernés professionnellement par le rôle sans cesse croissant que jouent les sociétés transnationales dans les relations internationales (et corollairement le rôle décroissant des États et le déficit démocratique par là provoqué) et par le droit des nations, à prendre, en la matière, du recul par rapport à leurs pratiques. C'est, pour le formuler autrement, tenter de répondre à la question: d'où venons-nous, que sommes-nous réellement occupés à faire et où voulons-nous aller?

Examiner de manière critique les instruments qui, principalement dans la sphère de la "responsabilité sociale des entreprises", encadrent les rapports entre les entreprises et le Reste du Monde, par une interrogation sur l'utilisation concrète de ces instruments d'une part et, d'autre part, sur les limites que posent ces derniers pour le développement des nations, au Sud comme au Nord, afin d'envisager les moyens de les dépasser.

Jeter les bases de collaborations et de coordinations nouvelles susceptibles de redéfinir les rapports entre le Reste du Monde et les entreprises et ce, par voie d'hypothèse, en s'appuyant sur les acteurs épars du "mouvement (prônant la) redevabilité" des entreprises (accountability movement, en anglais) et ses postulats, relatifs notamment à la nécessité démocratique de contrecarrer le recul des États dans les enceintes de décisions internationales.

Modus operandi

Procéder à un bilan historique de l'évolution du capitalisme mondialisant, particulièrement au regard de ses rapports ambigus avec les pouvoirs démocratiquement constitués, les syndicats et les mouvements sociaux, ainsi que des luttes de ceux-ci.

Faire l'inventaire des principaux instruments opposables au principe de la liberté du commerce et de l'industrie en dégagant concrètement quels en sont les résultats, les effets pervers et les limites.

Cerner avec précision, dans le champ d'action des entreprises, les domaines sur lesquels l'approche "responsabilité sociale" n'offre aucune prise de même que les leviers juridiques susceptibles d'y remédier, leviers parmi lesquels le droit au développement paraît, par la solidité de son assise historique, un des plus prometteurs.

Avec l'appui de l'Union européenne et de la DGCD

Pour tout renseignement, s'adresser au Gresea, ou consulter son site www.gresea.be où, à partir du mois d'avril, des informations régulières seront données sur le contenu et les intervenants au colloque.

*Un tour des plate-formes
auxquelles participe le
GRESEA. Inventaire de la
créativité sociale.*

Action contre la spéculation f.

Le "Groupe de Copenhague", sous l'impulsion du CNCD, avait préparé le terrain. Créé en 1995, il regroupait une soixantaine d'associations francophones, pour parler d'une même voix, lors du sommet mondial des Nations unies sur le développement social, en mars 1995, à Copenhague. Un texte commun, rédigé par le GRESEA et intitulé "plate-forme Nord-Sud pour le développement social" en est sorti qui demeure toujours valable.

Après Copenhague, le Groupe a continué à se réunir prenant pour thème central la spéculation financière. Le GRESEA a contribué largement aux travaux en publiant, entre autres, une mallette sur la spéculation financière et en organisant avec le Groupe de nombreux séminaires et animations.

En 1998, le Groupe de Copenhague laissait la place à une nouvelle coordination, le réseau "Action contre la spéculation financière", qui allait regrouper plus de 50 associations (dont le GRESEA, le CNCD, Entraide et fraternité, OXFAM, KAIROS Europe, l'Appel des 600, la Ligue des droits de l'homme, 11.11.11, etc.). Élément nouveau et important à souligner: les syndicats (la FGTB et la CSC francophones) rejoignaient le réseau.

Le GRESEA allait y apporter sa contribution. C'est ainsi que le GRESEA a publié ultérieurement deux publications, l'une sur "Les Finances publiques et les alternatives", l'autre sur "La justice fiscale pour le développement social", avec des études de cas, dont l'une portait sur le Brésil¹. Le GRESEA était égale-

ment présent au Forum social européen, à Florence, en novembre 2002. Dans le cadre d'un panel européen sur la fiscalité, il faisait une intervention intitulée "Propositions des mouvements sociaux pour une fiscalité plus juste et une meilleure redistribution de la richesse sociale".

Axes et revendications

Le premier souci est de mener un travail d'information du grand public. Il s'agit de faire comprendre les mécanismes de la spéculation financière, avec leurs conséquences concrètes sur la vie des gens, au Nord comme au Sud. Il s'agit aussi d'interpeller le monde politique, car c'est à ce niveau que des mesures doivent être prises pour une redistribution des richesses. A ce propos, le réseau avance des revendications concrètes: une réorganisation de l'architecture financière mondiale, une taxation des mouvements financiers spéculatif, une fiscalité nationale et internationale plus juste. Pour le réseau, ces objectifs, liés à une redistribution de la richesse sociale, doivent contribuer à réduire les inégalités sociales, à financer des services publics efficaces et accessibles à tous, à concrétiser le droit au développement, en particulier au Sud de la planète.

Deux initiatives

En octobre 2003, le réseau envoyait à tous les parlementaires un document intitulé "Amnistie et justice fiscales". Ainsi voulait-il attirer leur attention sur cette mesure discrimi-

natoire, amnistiant de fait les contribuables qui ont placé leur argent à l'étranger. Ce document remettait également l'accent sur les propositions alternatives pour la justice fiscale. Ces mesures, inscrites dans la plate-forme du réseau, permettraient à l'Etat de dégager d'importantes ressources financières, pour garantir une vie décente à l'ensemble de la population, pour accroître, de manière substantielle, l'aide publique au développement.

En mars 2002, grâce à la collaboration entre le réseau et un groupe de parlementaires, une proposition de loi était déposée à la Chambre, demandant l'instauration d'une taxe "Tobin/Spahn" sur les mouvements internationaux de capitaux au niveau de la zone euro. La Commission des Finances et du Budget de la Chambre avait tout fait pour "geler" la proposition. En liaison avec la toute récente commission "globalisation" du parlement, le réseau mène une nouvelle campagne pour, cette fois-ci, la faire aboutir dans les plus brefs délais. Le réseau francophone mène cette campagne en liaison avec son pendant néerlandophone, le FAN.

Le Réseau "Action contre la spéculation financière",
rue du Gouvernement Provisoire, 32
1000 Bruxelles;
Tél. : (02)227.66.86;
Fax : (02)217.32.59 ■

¹ GRESEA *Echos*, Finances publiques et alternatives, n°36, nov-déc 2002; GRESEA, Fiscalité et tiers-monde, la justice pour le développement social, Etudes de cas: Brésil et Algérie, 2003.

A lire



Le dictionnaire historique et géopolitique du 20e siècle / Serge Cordellier (dir.); La Découverte, 2ème éd. mise à jour et augmentée, 2002, 768 pages (avec un CD-ROM), 29,90 €.

Forcément ambitieux, tant par l'ampleur du champ investigué que par le nombre de collaborateurs que sa mise en œuvre a rassemblés (près de 200 historiens, politologues, économistes...), ce livre a tout pour impressionner : ses quelque 1500 articles répertorient aussi bien les événements majeurs que les doctrines politiques, les personnages historiques que les organisation internationales, les mouvements sociaux que l'histoire des pays et des grandes régions. Néanmoins, il possède le défaut inhérent à ce type d'ouvrage, par nature sélectif : il se trouve toujours quelqu'un pour déplorer l'une ou l'autre absence, contester la pertinence d'une approche ou la place allouée à certaines entrées (d'autant que ses concepteurs ont visiblement voulu qu'il soit de dimensions raisonnables, bien dans la lignée des Etats du monde, ces guides annuels paraissant chez le même éditeur). Mais n'est-ce pas le lot d'un dictionnaire engagé, qui à une impossible objectivité totale préfère une collection de points de vue dont la réunion garantit l'intelligence du travail. A signaler : l'excellente ergonomie de la navigation sur CD-ROM. (F.W.)



"Qu'est-ce que la mondialisation ?" / Charles-Albert Michalet; La Découverte/Poche, 2004, 212 pages, 9,66 €.

On ne sera pas déçu par a lecture de cet ouvrage, petit mais dense, et surtout d'une très grande clarté. La perspective historique est sans cesse présente tout en étant discrète. C'est ainsi qu'après avoir démontré la longue histoire de la mondialisation au sein du capitalisme, Ch.-A. Michalet distingue les trois périodes successives: la configuration internationale, la configuration multinationale, la configuration globale (celle où nous sommes aujourd'hui). Pour l'auteur, la mondialisation a trois piliers: les échanges internationaux de biens et services, les Investissements directs à l'étranger (avec leur cortège de délocalisation des sites productifs) et la mobilité des capitaux. Au fil des pages, on découvre ainsi les aspects multidimensionnels et complexes de la mondialisation d'aujourd'hui.

Ce qui est stimulant (même si on n'est pas d'accord sur tout), c'est la dernière partie consacrée aux propositions des bases d'une nouvelle régulation, c'est-à-dire d'une "re-régulation" pour employer le terme de l'auteur (qu'il distingue, à juste titre, de la "re-réglementation"). On laisse au lecteur le soin de découvrir ces nouvelles "voies", toujours prospectives et lucides. Un dernier point: à chaque chapitre est annexé un ensemble de références bibliographiques tout à fait pertinentes. (RDS)



La régionalisation de l'économie mondiale / Jean-Marc Siroën, Paris, Ed. La Découverte, 2000, Collection Repères, 122 pages, 8,53 €.

Professeur d'économie à l'université Paris-IX-Dauphine où il dirige l'école doctorale d'économie et le second cycle "économie internationale", auteur de différentes publications sur l'économie mondiale, les politiques commerciales et la régulation du commerce international, Jean-Marc Siroën nous offre dans cet ouvrage un éventail de raisonnements économiques, politiques, commerciaux, culturels et citoyens, qui permettent au lecteur de se réapproprier le débat sur le régionalisme/multilatéralisme en conscience de sa complexité. L'analyse économique y est centrale. L'occasion est donnée au lecteur de refaire le point sur les théories économiques qui "fondent" les discours politiques, et d'en percevoir le caractère essentiellement restrictif, nuancé, évolutif, prudent, qui tranche finalement avec l'optimisme radical et globalisant du discours politique néolibéral qui les utilise. La question centrale en débat est bien l'impact du régionalisme/libéralisme sur l'évolution du bien-être des populations. Si vous n'êtes pas économiste, le langage vous paraîtra certainement technique et le discours condensé. Certes, il faut un peu s'accrocher, mais au prix d'un peu de concentration, cet ouvrage se présente comme un excellent outil de vulgarisation et de mise en perspective des théories qui nous gouvernent. (A.G.)



À quand l'Europe sociale ? / Georges Debunne, Ed. Syllepse, 2003, 175 pages, 12 €.

Ancien secrétaire général de la Fédération générale du travail (FGTB) et ancien président de la Confédération européenne des syndicats (CES), Georges Debunne n'a cessé d'œuvrer pour qu'un syndicalisme de dimension transnationale prenne forme et consistance dans la lutte et la négociation. Le regard que porte aujourd'hui Georges Debunne sur les orientations de l'Union européenne et sur la Charte des droits fondamentaux de l'UE est sans complaisance. Le primat de l'économique sur le social et le culte du "droit à la concurrence" font de la Commission européenne un instrument au service de la seule logique libérale. "À quand l'Europe sociale" exprime le profond désaveu d'un système libéral dominé par le capital, ainsi qu'une mise en question du rôle de la CES, "qui ne peut être une courroie de transmission des intérêts capitalistes". Cet ouvrage ouvre aussi le débat sur des propositions alternatives. Un exemple: la fixation de quatre verrous de rémunération – seuil en-dessous duquel: pour tous les Etats membres de l'UE, un pourcentage identique du produit intérieur brut par habitant, par exemple 50% - pour fixer un salaire minimum garanti, une pension minimale garantie, une allocation de chômage minimale et un revenu d'existence minimum. (D.H.)

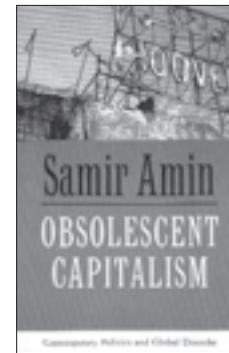


République démocratique du Congo. Guerres sans frontières. De Joseph-Désiré Mobutu à Joseph Kabila / Olivier Lanotte, Editions Complexes-GRIP, Bruxelles, 2003, 264 pages, 18 €.

Les événements survenus depuis 1998 en République démocratique du Congo sont l'objet des analyses d'Olivier Lanotte, chercheur au centre d'études des crises et conflits internationaux (CECRI) de l'Université catholique de Louvain.

Une première partie est consacrée aux grandes étapes des prémices du premier conflit menant à l'éviction de Mobutu jusqu'au second qui secoue le Congo des Kabila. Dans le second volet, l'auteur fournit une analyse géopolitique de cette guerre et passe en revue les différents acteurs qui se croisent, s'allient ou s'affrontent sur l'échiquier congolais au gré des différents enjeux.

Ce livre, outre le mérite de décrypter les conflits sans insister sur leur caractère ethnique, met en évidence certains enseignements éclairants pour une mise en œuvre avisée d'une politique africaine de la part de la Belgique mais également d'autres partenaires mondiaux. Ceux-ci présentant profil bas face à un continent qui a perdu ses principaux attraits stratégiques et préférant jouer l'humanitaire plutôt que de mener une vraie diplomatie. (N.W.)



Obsolescent capitalism / Samir Amin, Zed Books, 2003, 190 pages, 26,10 €.

Pour qui connaît l'oeuvre impressionnante de Samir Amin, le champion du tiers-mondisme et de la "déconnexion", la question viendra naturellement à l'esprit: que peut-il nous apprendre de plus que ce qu'il nous a déjà dit? Beaucoup, en réalité. Et d'abord parce que ce petit livre, dense et étincelant de lucidité, peut être qualifié de somme, une encyclopédie de l'évolution du capitalisme depuis 1945 jusqu'à ses rapines actuelles, puisant désormais avec un appétit quasi génocidaire dans l'immense réserve de main d'oeuvre à bon marché du Tiers-monde pour prolonger ce qu'Amin nomme son agonie. On ne demande qu'à le croire, y compris dans son appel à une alliance des opprimés du Nord et du Sud, seule susceptible selon lui de vaincre l'ogre. La démarche est militante (révolutionnaire, pour être exact) mais les analyses ont le froide objectivité du scalpel intellectuel. Ces lignes, par exemple, pour relever que sans le contrepoids de l'URSS, les social-démocraties d'Occident n'auraient jamais réussi à bâtir l'Etat providence, la chute du Mur en 1989 expliquant les difficultés actuelles à empêcher l'écroulement de l'édifice de sécurité sociale. Lecture indispensable. (E.R.)

Nouvelles acquisitions du centre de documentation

Introduction au droit public belge et européen de l'économie / Grégoire Brouhns ; Larcier, 2003, 204 p. - - Marx contemporain / collectif ; Editions Syllepse, coll. Espaces Marx, 2003, 278 p. - - Brouillons pour l'avenir : Contributions au débat sur les alternatives / Christian Comélieu (dir.) ; Nouveaux Cahiers de l'IUED n°14, PUF, coll. Enjeux, 2003, 256 p. - - Congo-Paris : Transnational traders on the margins of the law / Janet MacGaffey, Rémy Bazenguissa-Ganga ; The International african institute, coll. African issues, 2000, 190 p. - - Guide to economics indicators : Making sense of economics / The Economist, 2003, 243 p. - - Stakeholder theory and organizational ethics / Robert Phillips, préf. R. Edward Freeman ; Berret-Koehler publishers, 2003, 200 p.